



**Séance 5  
du Conseil Municipal  
Du 29 septembre 2025**

**PROCES-VERBAL**

Les membres du conseil municipal installés, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à Monsieur Frédéric DAMBRY de prendre place en qualité de Secrétaire de Séance, ce que le Conseil accepte. Madame Joëlle LAVENU, doyenne de la séance, en charge de la police de l'assemblée, prend place également aux côtés du Maire.

Monsieur Frédéric DAMBRY procède à l'appel nominal :

Présents : 20	Absents : 11	Pouvoirs : 5
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
	LACHEVRE Gilbert	Stéphane DUJARDIN
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
	MYMVCHOD Corinne	COUSIN Sophie
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé	Arrivé à 18h37	
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline	Arrivée à 19h31	
	MABIRE Aurélie	LECARPENTIER Stéphane
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	
VIOLETTE Ghislaine		
	DURAND Christian	HUBY Pascal

Monsieur le Maire propose de reconduire Monsieur Lecarpentier et Madame Gestain comme assesseurs.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour. La délibération autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de l'assignation en justice de Madame Godefroy. Le conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour.

## **1/ COMMUNICATIONS**

### **• Le Maire**

Monsieur le Maire adresse les dernières communications au conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle les derniers évènements municipaux :

08/07            Village jeunesse de Caux Seine agglo au complexe sportif

*Monsieur le Maire ajoute que cette journée a été conduite dans le cadre d'un projet conduit par Stéphane Cavelier. Monsieur le Maire tient à souligner la réussite de la journée sur Terres-de-Caux au regard de la fréquentation, mettant la commune au 2<sup>e</sup> rang des affluences après Port Jérôme sur Seine. Monsieur le Maire espère que ce type d'évènement, en faveur des adolescents sera renouvelé.*

10/07            EHPAD Bouic-Manoury - kermesse intergénérationnelle

13/07            Commémoration de la fête nationale – Centre d'incendie et de secours  
Rassemblement Caux-motos

26/08            Annonce du lancement de la 5 G Orange auprès des entreprises

*Monsieur le Maire regrette la faible mobilisation des entreprises. Il tient tout de même à souligner le grand intérêt des entreprises présentes pour le raccordement à la 5G, comme alternative à la fibre.*

28/08            Guinguette à Bermonville

*Monsieur le Maire souligne l'affluence de la manifestation et remercie Caux Seine Agglo pour l'organisation.*

09/09            Caux Seine agglo - visite du Pôle Eau de Terres-de-Caux

13/09            Course : La ricarvillaise

16/09            Ouverture saison culturelle 2025/2026 de la Rotonde

20-21/09        Les journées européennes du patrimoine – église Saint Léger d'Autun

21/09            Course Contre la Montre – Gentlemen de la Team3C

*Monsieur le Maire précise que cette manifestation a été l'occasion de remettre à M. Couturier Dominique la médaille des sports Jeunesse et Sports et engagement associatif.*

25/09            Visite de Madame Elsa PÉPIN, Sous-Préfète du Havre

27/09            Courses : Les foulées auzouvillaises

28/09            Repas bleu des Aînés de Fauville-en-Caux

Monsieur le Maire informe que l'agence de notation local Nova, agence de notation financière pour les communes, a attribué la note AA+ à la commune de Terres-de-Caux. Monsieur le Maire signale que cette note signifie une gestion financière saine pour la commune.

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des dossiers en cours.

### **➤ Espace de Santé – Médico Bois :**

Monsieur le Maire fait état d'une réunion de mise au point du projet architectural en présence de l'architecte des professionnels de santé ainsi que le cabinet Ciel et Terres avec Samuel Craquelin qui a la charge du permis d'aménager. Les professionnels de santé sont en cours de la préparation du permis de construire. Monsieur le Maire informe qu'une CAO aura lieu le vendredi 03 octobre afin de choisir les entreprises qui vont intervenir sur l'aménagement de l'espace. Monsieur le Maire indique que la signature d'acquisition du terrain est programmée le 07 novembre prochain.

➤ PLUi

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique du PLUi s'est déroulé du 25 août au 1<sup>er</sup> octobre.. .

Monsieur le Maire fait un état des opérations foncières qui se sont déroulées dans le courant du mois à savoir :

- Régularisation par l'acquisition d'une parcelle correspondant au parking de la mairie de Bermonville.
- Signature d'une promesse de vente pour la maison de M. Revet Didier, rue du Parc.  
*Monsieur le Maire précise que l'acquisition sera signée par l'EPFN, par substitution à la commune.*
- Cession à titre gratuit du château du CFA Hortithèque au profit de la région Normandie qui exerce la compétence.
- Cession au profit de l'entreprise Rabiot Carpentier d'une parcelle permettant d'améliorer son accès.
- Acquisition de la licence IV du Resto Chaud afin qu'elle ne soit pas supprimée. La commune aura la possibilité de la revendre si un commerce souhaite s'installer.

➤ Communications au titre de Caux Seine Agglo

Monsieur le Maire donne la parole à Joëlle LAVENU, en sa qualité de Conseillère communautaire afin de faire un point sur les décisions prises par Caux Seine Agglo.

Madame Lavenu rapporte les décisions du conseil communautaire du 23 septembre 2025.

- Une subvention de 11.000€ sur 3 ans a été accordé à MédiCaux Bus afin de soutenir le dispositif.
- Le CUTSS (contrat unique territorial de solidarité et de santé) a été signé.  
*Madame Lavenu rappelle que ce contrat induit le versement du bonus convention territoriale globale et CAF aux communes. Pour information le financement annuel est de 12.000€ pour le chargé de coopération de la CTG (convention territoriale globale) et de 23.286€ pour la chargée de mission de la CLS (contrat local de santé). Madame Lavenu indique que le contrat est signé pour la période 2025-2027.*
- L'approbation du règlement intérieur de la maison de France Services de Terres-de-Caux.  
*Madame Lavenu ajoute que le règlement a été mis à jour à la suite du déménagement des services dans l'ancienne gendarmerie.*
- Le prélèvement FPIC est réparti à hauteur d'une participation de 62% pour Caux Seine agglo, les communes contribuent à hauteur de 38%.  
*Madame Lavenu rappelle que la répartition de droit commun serait de 48% pour les communes et 52% pour l'intercommunalité.*
- Une enquête a été diligentée par le syndicat d'eau Caux central afin de réaliser un zonage d'assainissement sur le territoire. 5 communes de Caux Seine Agglo sont concernées (Sainte Marguerite sur Fauville, Saint Pierre Lavis, Bermonville, Cliponville et Envronville).  
*Madame Lavenu explique que l'étude a abouti sur la révision du zonage des communes et sur les préconisations de travaux d'extension d'assainissement. Madame Lavenu ajoute que les secteurs éligibles retenus sont Bermonville, le secteur de la perdrix et Sainte Marguerite sur Fauville, le secteur des enfants.*

Monsieur le Maire fait part du travail en cours sur la commune de Ste Marguerite sur Fauville sur la problématique d'adduction d'eau potable à la suite du bouclage avec notre réseau. Monsieur le Maire précise que ce travail se fait en coopération avec les riverains.

Monsieur le Maire se satisfait de l'installation de la maison France Service et de la façon dont l'ancienne Gendarmerie a été réutilisée.

Monsieur le Maire passe la parole à Stéphane Cavelier qui présente les décisions du bureau de Caux Seine Agglo.

Stéphane Cavelier, Vice-Président, informe :

- Une campagne d'observatoire des reliquats d'azote sur le BAC de Fauville va être entreprise. Une convention avec la société Nat'up a été passée. Monsieur Cavelier explique que l'étude d'un coût de 15 000€ est pris en charge à 80% par l'agence de l'eau de Seine-Normandie.
- La déclaration d'utilité publique du forage de Fauville en Caux va être révisée en partenariat avec la société Antea Groupe. Les travaux consistent au traçage souterrain sur le bassin d'alimentation de captage de Fauville en Caux.
- La participation des familles au Ludisport a été maintenu au tarif de 22.50€.

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane Lecarpentier afin de faire état de l'avancement du PLUi.

Stéphane Lecarpentier, présente le déroulement de l'enquête publique, les remarques des personnes publiques associées qui ont été réceptionnées par les services de Caux Agglo ainsi que les différentes contributions à l'enquête publique présentant un enjeu pour la commune.

Stéphane Lecarpentier précise que l'approbation devrait intervenir d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Monsieur le Maire donne la parole à Sophie Cousin afin de faire le rapport annuel de la rentrée scolaire, périscolaire et extrascolaire. Madame Cousin présente le rapport en Annexe 1 du présent PV.

Monsieur le Maire fait part du courrier transmis par le nouveau Premier ministre faisant état d'un message de soutien et de volonté et où il annonce notamment la volonté d'un nouvel acte de décentralisation.

Monsieur le Maire tient à signaler qu'il a adressé une réponse au premier ministre afin de rappeler qu'il se tenait à sa disposition, souhaitant que ce nouvel acte de décentralisation ne se fasse pas sans les communes.

## **2/ DELEGATIONS**

### **❖ 2025-12 en date du 26 juin 2025 – Tarifs culture**

*Le Maire de Terres-de-Caux,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et particulièrement les articles L2122-21, L2122-22 et L2122-23,  
Vu la délibération du 23/05/2020 relative aux délégations du Maire,  
Vu l'arrêté ARR4/2017 en date du 18 avril 2017 relatif à la création d'une régie de recettes et d'avance du service culture,  
Vu le fonctionnement de la Régie Culturelle avec billetterie et considérant qu'il convient de fixer les tarifs appliqués aux spectacles de la Rotonde,  
Vu l'organisation des festivités locales par les communes déléguées,*

***DECIDE de fixer les tarifs suivants :***

<b>TICKETS BILLETERIE</b>	
Billeterie A	Gratuit
Billeterie B	4,00 €
Billeterie C	5,00 €
Billeterie D	10,00 €
Billeterie E	15,00 €
Billeterie F	20,00 €
Billeterie G	25,00 €
<b>TARIFS CONSOMMATIONS</b>	
Conso A (Friandises - Boissons chaudes – eau)	1 €
Conso B (Boissons soft – Barquette frites)	2 €
Conso C (Boissons soumis à l'autorisation de 3 <sup>ème</sup> catégorie)	3 €
Conso D (Repas)	10 €
<b>CONSIGNES</b>	
Consigne de « l'Ecocup »	1 €

### **❖ 2025-13 en date du 27 juin 2025 - Semaine sportive : Prêt à titre gratuit de 2 minibus**

*Le Maire de Terres-de-Caux,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2122-21, L2122-22 et L2122-23,  
Vu la délibération du 23/05/2020 relative aux délégations du Maire,  
**Considérant** la semaine sportive organisée par l'ALSH de Terres de Caux du 09 au 11 juillet à Le Portel  
**Considérant** que l'Association Sportive Fauvillaise propose de louer à titre gratuit ses minibus afin de transporter les enfants pour la semaine sportive,*

***DECIDE :***

***Article 1 : De louer à titre gratuit auprès de l'ASF du 09 au 11 juillet les minibus immatriculés :***

- DS-961-RH
- GZ-093-NV

***Article 2 : De signer la convention de prêt des véhicules mentionnés ci-dessus entre l'Association Sportive Fauvillaise et la Mairie de Terres-de-Caux***

- ❖ **2025-14 en date du 11 juillet 2025** - Convention occupation temporaire du domaine privé entre la commune de Terres de Caux et la société Almenox

Le Maire de Terres-de-Caux,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2122-21, L2122-22 et L2122-23,

**Vu** la délibération du 23/05/2020 relative aux délégations du Maire,

**Considérant** la délibération n°25.04.25/52 relative à la cession de l'hôtel d'entreprise au profit de la société Almenox,

**Considérant** que la société ALMENOX est titulaire d'un bail de location pour la moitié du bâtiment,

**Considérant** la demande de M. Lethuillier, gérant de la société ALMENOX, de louer de la partie libre du bâtiment à compter du 1<sup>er</sup> août 2025,

**DECIDE :**

**Article 1 :** De louer à la société ALMENOX la partie libre du local situé sur la parcelle AB132 moyennant une redevance annuelle hors taxes et hors charges de DOUZE MILLE euros (12 000,00 € HTHC), augmentée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux en vigueur le jour du paiement. La redevance sera payable mensuellement en début de chaque mois, soit en douze termes égaux de MILLE euros hors taxes hors charges chacun (1 000,00 € HTHC).

**Article 2 :** De signer la convention d'occupation temporaire du domaine privé entre la société ALMENOX et la Mairie de Terres-de-Caux à compter du 01 août 2025 pour se terminer au plus tard le 31 octobre 2025.

- ❖ **2025-15 en date du 23 juillet 2025** - Demande de FAL RD 149 – Route de la Chaussée - Saint-Pierre Lavis – TERRES-DE-CAUX

Le Maire de Terres-de-Caux,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2122-21, L2122-22 et L2122-23,

**Vu** la délibération du 23/05/2020 relative aux délégations du Maire,

**Considérant** les dégradations de la chaussée (fluage, faïencage, ...) ainsi que le descellement des bordures de type AC2 sur la RD 149, dans la traversée d'agglomération du hameau « La Chaussée » de Saint-Pierre Lavis à Fauville-en-Caux,

**Considérant** que la RD 149 est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie dans le réseau routier départemental,

**Considérant** les difficultés de croisement de véhicules poids lourds sur la RD 149 au niveau de cette traversée d'agglomération au Hameau La Chaussée

**Considérant** les solutions envisagées suivantes entre le Département et la commune de Terres-de-Caux :

- La reconstruction de la chaussée (S2) sur 47 cm sur la section comprise entre les PR 16+872 et 17+108 par le Département,
- La création d'un trottoir route de la Chaussée en bordure de type T2 par la commune

**Considérant** le montant des travaux à la charge de la commune de Terres-de-Caux qui s'élève à 29 959.50€ HT

**Considérant** le Fonds d'Action Locale qui permet d'aider au financement de travaux liés à l'amélioration de la sécurité routière

**DECIDE :**

**Article 1 :** DECIDE de solliciter une subvention au titre du FAL à hauteur de 30% du montant HT des travaux soit 8 987,85€

**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

❖ **2025-16 en date du 28 août 2025** - Tarification de matériel divers – Terres-de-Caux

Le Maire de Terres-de-Caux,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2122-21, L2122-22 et L2122-23,**

**Vu la délibération du 23/05/2020 relative aux délégations du Maire,**

**Considérant** que la commune de Terres de Caux dispose de matériels qui peuvent être loués aux particuliers et aux entreprises lors de manifestations,

**DECIDE :**

**Article 1 : DECIDE de fixer les tarifs suivants :**

Type de matériel	
Forfait « droits d'accès amenée et replis »	10€ +
Plateau + tréteaux	6€
Bancs	8,60€
Chaise	2,60€
Rack comprenant plateaux et tréteaux	100€

**Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

❖ **2025-17 en date du 29 août 2025** - Constitution de provision pour créances douteuses

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Terres-de-Caux en date du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire et l'autorisant à demander à tout organisme financeurs l'attribution de subventions,**

**Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Terres-de-Caux n°25.03.31/32 en date du 31 mars 2025, ouvrant les crédits budgétaires sur le compte 6817 à l'occasion du vote du budget principal, Considérant l'état de provisionnement des créances de plus de 2 ans transmis par le SGC de Lillebonne,**

**Article 1 : Monsieur le Maire décide de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 12 967,72 € au compte 6817, avec en contrepartie la répartition suivante :**

- 11 790,13 € au compte 491
- 1 177,59 € au compte 496

### **3/ DELIBERATIONS**

#### **1. GOUVERNANCE**

##### **1 Arrêt du procès-verbal du 30 juin 2025**

Monsieur le Maire informe de la réclamation de Monsieur Leroy, précisant qu'il y avait une erreur sur ces propos et qu'il n'avait pas prononcer le mot « exempt » au sujet de l'association de Jumelage. Monsieur le Maire confirme qu'après écoute des bandes d'enregistrement il y a bien une erreur et que le mot employé est exsangue. Monsieur le Maire met à disposition des assesseurs la bande son et propose de modifier le Procès-Verbal en remplaçant le mot exempt par exsangue. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'arrêter le procès-verbal relatif à la séance du 30 juin 2025.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,  
Vu le projet de procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 30 juin 2025,  
Convenant à ce titre que les membres du Conseil doivent l'arrêter ou demandent à le rectifier,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ARRETE le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2025.***

##### **2 Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite de la démission d'un conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Lucie Deneuve dans sa fonction de conseillère municipale. Monsieur le Maire indique que de fait le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste pourvoit le poste devenu vacant. Monsieur le Maire précise que dans le cas présent il s'agit de Monsieur Christian Durand qui est installé dans la fonction de conseiller municipal.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le conseil municipal,  
Vu l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, portant sur les démissions des membres du conseil municipal,  
Vu le code électoral en son article L 270, relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 1 000 habitants et plus,  
Vu la démission en date du 29 mai 2025 de Mme Lucie Deneuve, conseillère municipale,  
Considérant que le poste ainsi devenu vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de cette liste.  
Considérant que Monsieur Christian Durand, suivant de la liste du groupe "Terres-de-Caux en commun" a fait connaître son accord pour intégrer le conseil municipal.  
**Le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Christian Durand***

## **2. INTERCOMMUNALITÉ**

### **1 Modification des statuts Terres-de-paroles**

Monsieur Delacroix présente la modification des statuts de l'EPCC Terres-de-Parole. Monsieur Delacroix explique que suite à l'intégration des communes de Montivilliers et de Jumièges les statuts de Terres de Paroles doivent être modifiés.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article R1431-3,*

*Vu la création par arrêté préfectoral du 22 décembre 2005 de l'(Etablissement Public de Coopération Culturelle « ARTS 76 »,*

*Considérant la délibération de Terres-de-Caux en date du 01 décembre 2017 relative à son intégration à l'EPCC Terres-de-Paroles,*

*Considérant la modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturel Terres de Paroles - Seine-Maritime – Normandie, ayant pour objet de mettre en œuvre des manifestations consacrées aux écritures contemporaines, la littérature et la lecture avec tous les champs des arts et du spectacle vivant en date du 10 juin 2025,*

*Considérant les délibérations des villes de Montivilliers en date du 28 avril 2025 et de Jumièges en date du 08 juillet 2025 pour intégrer l'EPCC Terres-de-Paroles,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Adopte les nouveaux statuts de l'EPCC Terres-de-Paroles tels qu'annexé à la présente délibération,,*

*Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente*

### **2 SPL Caux Seine Développement : Rapport du mandataire de l'activité 2024**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de Caux Seine Développement, en annexe 2 du présent procès-verbal.

Cécile Sineau Patry fait part de l'intervention de Virginie Lutrot lors d'un reportage sur TF1 qui expliquait que le manque de stabilité gouvernementale bloquait les implantations des industries, étant entendu que pour chaque nouveau ministre il est nécessaire d'intervenir de nouveau auprès du ministre et des conseillers. Madame Sineau-Patry a compris qu'à terme cela pouvait être un frein pour des implantations futures. Madame Sineau-Patry demande, suite à cette intervention, où en sont les projets d'implantation d'industries sur le territoire de Caux Seine Agglo.

Monsieur le Maire donne une réponse pour chaque projet en cours à savoir :

- **Air Liquide** est en construction et son implantation est garantie
- **RTE** : Suite à une dernière réunion avec le PDG d'EDF, la décision a été prise de valider l'implantation.
- **Futerro** : Le permis de construire étant en cours il n'y a pas de désengagement possible. Monsieur le Maire informe que le recrutement du directeur de chantier est en cours.
- **Eastman** : Il s'agit du réel sujet sur lequel l'implantation reste incertaine, celle-ci étant soumise aux réglementations européennes concernant les obligations de recyclage du plastique et le marché du plastique recyclé.

*Monsieur le Maire se déporte et sort de la salle et ne prend pas part au vote, Madame Lavenu, doyenne de séance soumet la délibération.*

*Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la SPL CAUX SEINE DEVELOPPEMENT,  
Considérant le rapport annuel du mandataire au titre de l'année 2024 présenté,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
DECIDE d'APPROUVER le rapport annuel du mandataire 2024 de Caux Seine Développement, tel qu'annexé à la présente délibération.  
Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente*

### **3 SDE 76 : Rapport d'activités 2024**

Madame Cécile Sineau Patry, Maire adjoint en charge de l'attractivité, représentante de la Commune et, Présidente du SDE76 est invitée à présenter le rapport d'activités en annexe3 du présent PV.

Monsieur le Maire en appelle à l'assemblée pour d'éventuelles questions à la présidente.

Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous aura lieu le 05 novembre pour un appel à manifestation d'intérêt concernant l'ancienne décharge du Val Cayeux et notamment sa capacité à pouvoir y installer du photovoltaïque. Monsieur le Maire indique par ailleurs que le SDE a été sollicité pour la distribution électrique de l'espace santé.

Madame Cécile Sineau-Patry ne prend pas part au vote.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Seine maritime,  
Vu Article L5211-39 du CGCT,  
Considérant le rapport annuel du SDE 76 2024 présenté,  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
DECIDE de prendre acte le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energie 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.*

#### **4 AFCCRE – Consolidons l'Europe. Politique européenne de cohésion**

Monsieur le Maire donne explication du vœu proposé par l'Association Française des Conseils des Communes et Régions d'Europe afin de consolider l'Europe en matière de politique et de cohésion. Monsieur le Maire souligne l'importance du message relevant combien les fonds qui vont dans les territoires et qui sont gérés par les collectivités sont indispensables.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le Conseil Municipal,*

**Considérant**

*Les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne inscrits à l'article 174 des Traité européen.*

*Le rôle central de la politique européenne de cohésion, depuis 1986, dans la réduction des disparités territoriales en Europe, indispensable à la réalisation du marché intérieur et à la mise en place d'un espace public européen, notamment dans le cadre des coopérations transfrontalières et territoriales. La contribution des fonds structurels européens pour maintenir un lien substantiel et mesurable entre l'Europe, ses territoires et ses citoyens, en associant les collectivités territoriales à leur mise en œuvre et en cofinancant leurs projets et leurs initiatives.*

*Le rôle par conséquent essentiel de la politique de cohésion dans la consolidation de l'Union européenne, à l'heure où celle-ci, plus que jamais, a besoin d'être renforcée pour relever les défis existentiels auxquels elle doit faire face.*

**Considérant**

*Les premières propositions de la Commission européenne sur le futur cadre financier pluriannuel post 2027, et sur l'avenir de la politique de cohésion, qui préconisent l'adoption d'un plan national unique par Etat, et conditionnent les investissements à l'avancée des réformes engagées pour se conformer aux objectifs de convergence économique et sociale.*

*Les annonces de la Présidente de la Commission européenne, appelant à une réaffectation des enveloppes de la programmation 2021-2027 de la politique de cohésion vers les priorités liées à la défense, la compétitivité économique, la sécurité et la migration, et ceci dès la révision à mi-parcours des programmes en 2025.*

**Considérant**

*Le rôle des collectivités territoriales, de tous niveaux et dans l'ensemble des territoires, pour concrétiser les engagements européens issus du Pacte vert et du Socle européen des droits sociaux, dans le cadre de leurs actions et de leurs investissements en matière de transition énergétique et numérique, d'inclusion sociale, de développement économique, d'adaptation et de résilience des territoires, La contribution des services publics locaux et régionaux pour relever les nouveaux défis européens, tels que l'accès au logement ou les changements démographiques, et leur capacité à préserver et développer un écosystème territorial, par exemple en matière de santé, d'éducation, de culture, indispensable à la réindustrialisation de l'Europe et à la cohésion de celle-ci.*

**Considérant**

*La difficulté à combiner des objectifs nationaux de convergence économique et sociale, ainsi que le propose la Commission européenne, et les principes d'approche territoriale et de partenariat avec les collectivités territoriales, sur lesquelles est basée la politique de cohésion et qui conditionnent son efficacité.*

*Les conséquences d'une recentralisation de la gestion des fonds de l'Union Européenne, conduisant, à l'image du plan de relance européen et du fonds social pour le climat, à refinancer prioritairement les politiques et les investissements de l'Etat, au détriment des projets des collectivités territoriales, Considérant dès lors que des propositions de la Commission européenne remettent en cause les objectifs, le mode opératoire et des bénéficiaires de la politique de cohésion.*

**Nous appelons les institutions européennes et de gouvernement français :**

*A sanctuariser de modèle de développement social et territorial incarné par les interventions des fonds structurels européens, y compris dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes en 2025. A préserver un budget adéquat pour la politique de cohésion post 2027, en maintenant la part actuelle de ses dotations dans la structure du futur budget européen et un montant, en termes réels, équivalent à celui de 2021-2027.*

*A conserver des priorités stratégiques et territoriales des principaux instruments financiers de la politique de cohésion, notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), et le fonds social européen (FSE+), ainsi que de la politique de développement rural et de la pêche.*

*A conserver, en France, un mode de gestion décentralisée et territorialisée des programmes européens, le seul à pouvoir garantir une adéquation entre les priorités européennes et les besoins de l'ensemble des territoires, urbains, ruraux et ultra marins.*

*A lever des freins **administratifs** et réglementaires qui, en dépit des mesures de simplification introduites dans la programmation 2021-2027, perdurent et pèsent lourdement sur les porteurs de projet.*

*A mettre en place un système de gestion et de contrôle des fonds européens basé sur la confiance envers les actions et les projets des collectivités territoriales.*

*A activer, dès à présent, les instances de concertation entre la Commission européenne, l'Etat et les réseaux de collectivités territoriales permettant d'associer les élus locaux et régionaux à l'élaboration de la position française sur l'avenir de la politique de cohésion*

## 5 Caux Seine Agglo : convention de répartition financière pour la piscine et le gymnase

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane Cavelier, vice-président de Caux Seine Agglo en charge des équipements sportifs afin de présenter les conventions de répartition financière entre le gymnase et la piscine à Fauville.

Monsieur Cavelier rappelle que depuis plusieurs années les excédents de chauffage de la piscine permettent de chauffer le gymnase. Ce dispositif fait l'objet d'une convention financière qui répartit le coût entre les 2 collectivités. Monsieur Cavelier donne détail de la convention.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la convention entre la commune de Terres-de-Caux et la Caux Seine Agglo, relative à la répartition des charges financières liées au gymnase à Terres-de-Caux*

*Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de terres-de-Caux et Caux Seine Agglo au titre de leurs compétences respectives sont amenées à utiliser chacune en ce qui le concerne le gymnase et la piscine,*

*Considérant que ces équipements sont situés sur la commune de Terres-de-Caux,*

*Considérant qu'il y a nécessité de répartir entre les deux collectivité les charges d'électricité et de chauffage liées au gymnase,*

*Vu le projet de convention de répartition financière établit par Caux Seine Agglo,*

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

***ACCEPTE les termes de ladite convention à intervenir entre Caux Seine Agglo et la commune de Terres-de-Caux***

***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte en application de la présente.***

### **3. FAMILLE ET SOLIDARITÉ**

#### **1 Convention transports scolaires – communauté de commune Côte d'Albâtre**

Monsieur le Maire donne la parole à Sophie Cousin, adjointe en charge des familles.

Madame Cousin rappelle la dérogation accordée aux enfants de Ste Marguerite souhaitant être scolarisés dans les écoles du RPI de Normanville. Dans ce cadre, la commune de Terres-de-Caux participe au financement des transports scolaires par le biais d'une convention avec la Communauté de commune Côte d'Albâtre. Il est proposé de renouveler cette convention qui prévoit la participation de 85€ par enfant pour un total de 2 enfants scolarisés à Normanville, sur le territoire de la Côte d'Albâtre pour une durée de 3 ans.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le Conseil municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le projet de convention entre la commune de Terres-de-Caux et la Communauté de Communes Côte d'Albâtre, relative aux charges liées au transport concernant les prestations fournies par la Communauté de Communes Côte d'Albâtre,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

***DECIDE de conclure une convention avec la Communauté de Communes Côte d'Albâtre,***

***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Terres-de-Caux et la Communauté de Communes Côte d'Albâtre relative aux transports scolaires à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 pour une durée de 3 ans,***

***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.***

## 4. URBANISME/FONCIER

### 1 Transfert ZH 07 – Lagune Bermonville

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane Lecarpentier, adjoint à la commune déléguée de Bermonville, en charge du SDI.

Monsieur Lecarpentier propose, dans le cadre de la mise en œuvre du SDI, le transfert de la lagune de Bermonville au profit du syndicat mixte des bassins versants de la Durdent pour la gestion des ruissellements.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le conseil Municipal,*

*Vu l'article L1311-13 du CGCT,*

*Vu l'approbation du Schéma Directeur Immobilier en date du 30 juin 2025,*

*Considérant que la parcelle ci-dessous ancienne STEP fait actuellement fonction de lagune hydraulique :*

Section	Numéro	Lieudit	Surface
ZH	07	La Londe	10 000 m <sup>2</sup>

*Considérant que le syndicat du Caux Central n'a pas l'utilité de conserver l'entretien de la parcelle,*

*Considérant que le syndicat de bassins versants de la Durdent est compétent en matière de gestion des ruissellements,*

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :***

***APPROUVE le transfert de propriété de la parcelle au profit du syndicat de bassins versants de la Durdent***

***DIT que le transfert est fixé sans contrepartie financière,***

***CHARGE le syndicat du Caux Central de rédiger l'acte administratif et de se charger de la publication de l'acte,***

***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.***

## 5. FINANCES

### 1 Fond de solidarité pour les communes sinistrées des Corbières

Monsieur le Maire propose de renouveler l'aide accordée lorsque des communes sont sinistrées, aux communes des Corbières victimes de violents incendies. Monsieur le Maire propose une aide d'un montant de 500€.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,*  
*Vu les incendies qui ont touché le massif des Corbières en août 2025,*  
*Considérant les dégâts matériels que cette catastrophe naturelle engendre, la commune de TERRES-DE-CAUX tient à apporter son soutien et sa solidarité,*  
*Considérant le fonds de solidarité spécifique existant, sous la référence « Solidarité communes – incendie août 2025 »,*  
***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,***  
***DECIDE de verser un fonds de solidarité de (Proposition 500€) venant alimenter le programme « Solidarité communes – incendie août 2025 »,***  
***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.***

## 2 Convention entre la commune et le CCAS

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Ledun Adjointe en charge des finances, afin de présenter les conventions financières entre la commune et le CCAS.

Madame Ledun présente les trois conventions réparties au sein des 3 budgets du CCAS.

*Monsieur le Maire soumet les délibérations.*

*Le Conseil Municipal,*

*Vu la délibération n°3.4.3 votée le 12 octobre 2020, statuant sur le versement au CCAS des financements des missions d'accueil des jeunes enfants et le relais assistantes maternelles,*

*Vu la délibération n°24.09.23/85 du 23 septembre 2024, approuvant la signature de trois conventions de partenariat entre les trois budgets du CCAS et le budget principal de la Commune de Terres-de-Caux pour l'année 2024.*

*Considérant, l'arrivée à échéance de ses conventions,*

*Considérant que le **Centre Communal d'Action Sociale** de Terres de Caux développe ses activités en matière :*

- 1. d'action sociale en faveur des personnes en difficultés*
- 2. de logement et plus particulièrement pour les personnes âgées par la gestion de deux résidences*
- 3. de développement de ses activités de cohésion sociale*
- 4. d'action familiale pour le service public d'accueil des jeunes enfants et le Relais Petite Enfance sur le territoire de la **Commune** de Terres de Caux qui lui apporte son soutien en moyens humains, techniques et financiers.*

*Considérant que les missions du CCAS sont réparties au sein de trois budgets différents, et qu'il convient d'identifier les échanges entre chacun de ces budgets et celui de la Commune de Terres de Caux de façon indépendante,*

*Vu les projets de conventions*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*DECIDE de conclure les trois conventions de partenariat suivantes :*

*Convention n°1 entre le budget principal du CCAS soumis à la M57 et la Commune*

*Convention n°2 entre le budget annexe de la Résidence Autonomie Michèle Pierrot M22 et la Commune*

*Convention n°3 entre le budget annexe de la Résidence Autonomie de la Cour Souveraine M22 et la Commune*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune de Terres de Caux et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2025.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.*

### **3 Protocole Transactionnel – Mme et M Prevel**

Madame Ledun informe qu'une branche d'arbre appartenant à la propriété de Monsieur et Madame Prevel a causé des dégâts sur un miroir de voirie sur la commune de Ricarville. Madame Ledun indique que Monsieur et Madame Prevel reconnaissent leur responsabilité pour le dommage et acceptent de prendre en charge le remplacement du miroir par le biais d'un protocole d'accord transactionnel.

*Monsieur le Maire soumet les délibérations.*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*  
*Considérant la déclaration de Monsieur PREVEL concernant la casse du miroir de voirie situé sur la commune de Ricarville, impasse Odet Soret,*  
*Considérant que Monsieur PREVEL accepte de rembourser le renouvellement du miroir de voirie,*  
*Considérant que dans un souci de maîtrise de la sinistralité, il a été convenu d'établir entre Monsieur PREVEL et la commune de Terres-de-Caux, un protocole d'accord transactionnel portant sur la prise en charge de la réparation du matériel, à hauteur de 416.99 €,*  
***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***  
***APPROUVE la signature d'un protocole transactionnel entre Monsieur PREVEL et la commune de Terres-de-Caux afin de régler le préjudice entre les deux parties, à hauteur de 416.99€,***  
***AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord transactionnel, ,***  
***IMPUTE la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2025 de l'Administration Générale***  
***de la Commune,***  
***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.***

## **6. BUDGET PRINCIPAL**

### **1 Décision modificative n°2**

Madame LEDUN explique que suite au retour de la DRFIP, la commune n'a pas à tenir un budget annexe pour le programme de l'espace santé et doit l'intégrer au programme d'investissement de la commune sur son budget principal qui recevra les fonds prévus au titre du projet urbain partenarial par le vendeur de fonds. Madame Ledun propose d'annuler le budget annexe prévu initialement et d'ouvrir un projet n°170 au niveau du budget principal d'investissement.

Monsieur le Maire ajoute que le budget annexe avait été créé afin d'assurer une transparence complète de l'opération. Toutefois, après avoir interrogé la DRFIP, il s'avère que les fonds versés par le vendeur au titre du projet urbain partenarial ne sont pas soumis à la TVA, ce qui aurait nécessité un budget annexe. Dans ce cas de figure, si les dépenses sont imputées au budget principal, la commune pourra bénéficier du fonds de compensation de la TVA.

Madame Ledun explique les écritures financières proposées afin de transférer les prévisions du budget annexe sur le budget principal.

Monsieur Leroy indique que concernant l'espace santé, son Groupe n'est pas favorables à l'intégration dans le budget principal des dépenses de l'opération. Monsieur Leroy et son groupe considèrent qu'il serait intéressant de pouvoir continuer à individualiser les dépenses de viabilisation des terrains pour obtenir en finalité le coût de production et la rentabilité de l'opération.

Monsieur Leroy souligne, s'agissant de la TVA que s'il s'agit d'un service public administratif ou médical et il peut être considéré qu'il n'y a pas de TVA. Au contraire, si les terrains ou bâtiments produits, font l'objet de location ou de vente dans les 5 ans, ils seront intégrés dans le champ concurrentiel, donc assujettis à la TVA. Monsieur Leroy conclut que pour une question de transparence, il semble mieux valoir individualiser les dépenses et les recettes de l'espace santé.

Monsieur le Maire répond qu'il souscrit à l'objectif considérant que c'est ce qui avait été fait initialement. Toutefois, Monsieur le Maire entend répondre à ce qui est demandé par le comptable public sans être dispensé de traçage comme cela peut être fait dans une opération de programmation en APCP. Monsieur le Maire précise qu'une annexe sera ajoutée au budget principal. Monsieur le Maire ajoute, concernant l'effet TVA, qu'il est en effet important de rappeler la date des 5 ans.

Monsieur le Maire tient à ajouter que le projet n'a pas vocation à être une opération commerciale, et que l'intégration au budget principal est une garantie que le projet soit mené à bien.

Monsieur Leroy ajoute que la valeur d'achat du terrain, le coût de viabilisation et le coût de la voirie ne sont pas connus.

Monsieur le Maire dit qu'une promesse de vente a été signée avec le montant de l'acquisition connu au même titre que l'évaluation faite par le cabinet Craquelin pour les aménagements. Monsieur le Maire souligne que l'ensemble de l'opération sera tracé, en premier lieu en budget annexe et finalement intégré au budget principal de la commune avec des montants identiques.

Monsieur Leroy ajoute que les modalités de gestion de l'espace santé ne sont pas connues.

Monsieur le Maire ne souhaite pas aller à l'encontre des proposition de la DRFIP d'intégrer les dépenses au budget principal mais s'engage à tracer que l'ensemble des dépenses afin d'avoir un suivi des dépenses et des recettes de l'opération.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le Conseil Municipal,  
 Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le vote du budget primitif 2025 en date du 31/03/2025,  
 Vu la décision modificative n°1 en date du 30/06/2025,  
 Considérant que des ajustements sont nécessaires sur la section de fonctionnement,  
 Considérant que le projet « Espace Santé » voté sur un budget annexe n°18509, doit être transféré sur le budget principal en opération d'investissement, n°270,  
 Considérant que des travaux de voirie sont nécessaires et sont financés par des recettes supplémentaires issues de CSA et du FAL (amendes de police),  
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
 DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :*

**INVESTISSEMENT**

Dépenses			Recettes		
Article(Chap) - Fonction - Opération	OPERATION	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	OPERATION	Montant
2031 (20) : Frais d'études - 01 - 270	270	99 432,00	10222 (10) : FCTVA - 01		129 998,00
2111 (21) : Terrains nus - 01 - 270	270	142 000,00			0,00
2128 (21) : Autres agencements - 01 - 270	270	49 284,00			0,00
2158 (21) : Autres install., - 01 - 270	270	96 241,20			0,00
2151 (21) : Réseaux de voirie - 01 - 270	270	291 276,00			0,00
21534 (21) : Réseaux d'électrification - 01 - 270	270	243 748,80			0,00
276342 (27) : Collectivité de rattachement - 01	270	-791 984,00			0,00
2313 (23) : Constructions - 01 - 207	207	3 000,00			0,00
21312 (21) : Bâtiments scolaires - 01 - 208	208	-3 000,00			0,00
2151 (21) : Réseaux de voirie - 01 - 258	258	64 902,00	13251 (13) : GFP de rattachement - 01 - 258	258	25 902,00
			1345 (13) : Amendes de police - 01 - 258	258	9 000,00
21328 (21) : Autres bâtiments privés - 01 - 264	264	-30 000,00			0,00
<b>Total dépenses :</b>		<b>164 900,00</b>	<b>Total recettes :</b>		<b>164 900,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses			Recettes		
Article(Chap) - Fonction - Opération		Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération		Montant
7391112 (014) : Degrèv. taxe habit. logements vacants - 01		4 000,00	70876 (70) : par le GFP de rattachement - 01		4 000,00
7392221 (014) : Fonds de péréquation - 01		17 000,00	73111 (731) : Impôts directs locaux - 01		34 000,00
		0,00	74111 (74) : Dotation forfaitaire des communes - 01		-10 000,00
		0,00	741121 (74) : Dotation de solidarité rurale (DSR) - 01		17 500,00
		0,00	748312 (74) : D.C.R.T.P. - 01		-26 000,00
		0,00	74882 (74) : Dotation communes nouvelles - 01		1 500,00
<b>Total dépenses :</b>		<b>21 000,00</b>	<b>Total recettes :</b>		<b>21 000,00</b>

<b>Total dépenses INVEST + FONCT :</b>	<b>185 900,00</b>	<b>Total recettes INVEST + FONCT:</b>	<b>185 900,00</b>
--	-------------------	---------------------------------------	-------------------

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.*

## 2 Modification de l'APCP n°8 – Opération 208 – Ecole Luc Ferry

Madame Ledun explique que les dépenses d'investissements réalisées en 2024 étant inférieures aux prévisions, l'APCP peut être diminué de la différence.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les délibérations n° 3.1.8 du 12 avril 2018, n°3.2.4 f) du 11 avril 2019, n° 3.4.9 votée le 20 juillet 2020 et n°3.1.2 d votée le 12 avril 2021, n°3.6.4 votée le 11 avril 2022, n°3.2.4 votée le 6 février 2023, n°3.5.4 votée le 18 septembre 2023 créant une APCP d'un montant global de 1 372 700 € TTC pour l'extension de l'école Luc Ferry de la commune déléguée de Ricarville, prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2024, et modifiant la répartition des crédits de paiements,*

*Vu les délibérations n° 3.3.1, 3.3.2.1, 3.3.2.2, 3.3.3a)1, 3.3.3a)2, 3.3.3b)1, 3.3.3b)2, 3.3.3c)1, 3.3.3c)2, du février 2018 concernant la création des pôles scolaires de la commune de Terres de Caux et la dépose des demandes de financement au titre de la DETR, du Département 76 et de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local pour la création de trois classes supplémentaires à l'école Luc Ferry,*

*Vu les délibérations 24.02.19/08 du 19 février 2024, et 25.03.31/27 du 31 mars 2025, modifiant la répartition des crédits,*

*Considérant que le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2024 pour 37 945,82 €,*

*Considérant que le montant de l'APCP peut être diminué de 3 000 €,*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Décide de modifier la répartition des crédits de paiements sur les exercices à venir jusqu'à la clôture de l'opération comme suit :*

Total AP	Diminution	Niveau montant
1 372 700,00 €	-3 000,00 €	1 369 700,00 €

CP 2018 à 2023	CP 2024	CP 2025
1 317 527,23 €	37 945,82 €	14 226,95 €

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.*

### 3 Modification de l'APCP n°7 – Opération 207 – Ecole Camille Claudel

Madame Ledun explique que les révisions de prix liées aux travaux nécessitent une augmentation de l'APCP à hauteur de 3 000€.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n° 2.7.5.f) du 17 mars 2016 créant une APCP d'un montant global de 343 200 € TTC pour la réhabilitation de la toiture de l'école Maternelle Camille Claudel,*

*Vu la délibération n°12 du 19 janvier 2017, portant la reprise des APCP en cours au nom de la Commune Terres de Caux,*

*Vu la délibération n°3.1.d) votée le 27 avril 2017, n°3.1.7 du 12 avril 2018, n°3.2.4 e) du 11 avril 2019, n°3.4.8 du 17 octobre 2019, n° 3.4.8 du 20 juillet 2020 et n° 3.1.2 c votée le 12 avril 2021 portant le montant de l'AP à 1 783 600 € pour la réalisation de 3 classes supplémentaires et prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2022, et modifiant la répartition des crédits de paiements,*

*Vu les délibérations n° 3.3.1, 3.3.2.1, 3.3.2.2, 3.3.3a)1, 3.3.3a)2, 3.3.3b)1, 3.3.3b)2, 3.3.3c)1, 3.3.3c)2, du février 2018 concernant la création des pôles scolaires de la commune de Terres de Caux et la dépôse des demandes de financement au titre de la DETR, du Département 76 et de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local pour la création de trois classes supplémentaires à l'école Camille Claudel,*

*Vu la délibération n°3.2.3 du 6/02/2023, modifiant les crédits de paiement et une révision de l'AP*

*Vu les délibérations n°2024.08.04/31 du 8 avril 2024, et n°24.12.09/113 du 12 septembre 2024, et n°25.03.31/26 du 31 mars 2025,*

*Considérant que le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2024 pour 410 320,66 €,*

*Considérant que les révisions de prix liées aux travaux nécessitent une augmentation de l'APCP de 3 000 €,*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

**Décide de modifier la répartition des crédits de paiements sur les exercices à venir jusqu'à la clôture de l'opération comme suit :**

Total AP	Augmentation	Niveau montant
2 941 000,00 €	3 000,00 €	2 944 000,00 €

CP 2018 à 2023	CP 2024	CP 2025 ajusté
2 442 867,10 €	410 320,66 €	90 812,24 €

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

#### 4 Corrections sur exercices antérieurs – rattrapage d'amortissements

Madame Ledun rappelle que le conseil municipal a commencé en 2024 la régularisation des rattrapages d'amortissements. Madame Ledun propose de poursuivre les régularisations à la demande de la trésorerie de Lillebonne.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le Conseil Municipal,  
Vu les articles L.2321-2 et R.2321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la note conjointe DGFIF/DGCL du 12 juin 2014 sur l'application de l'avis du CnoCP n°2012-05 du 18 octobre 2012, relatif notamment aux corrections d'erreurs comptables,  
Vu la délibération 25.02.03/14 en date du 3/02/2025, sur les durées d'amortissement,  
Vu la délibération 25.02.03/15 en date du 3/02/2025 sur les corrections sur exercices antérieurs,  
Considérant que les communes de plus de 3500 habitants doivent procéder à l'amortissement des immobilisations. Les dotations aux amortissements des immobilisations constituent alors une dépense obligatoire pour la commune,  
Considérant que la reprise des immobilisations et des subventions issues de la Com Com Cœur de Caux, nécessite des rattrapages d'amortissements de 2017 à 2024,  
Considérant qu'il s'agit d'opérations d'ordre non budgétaires qui n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité ; il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements,  
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**AUTORISE les régularisations suivantes :**  
- **Rattrapage d'amortissement non effectué de 2017 à 2024 :**  
**Ce rattrapage d'amortissement se fait via le compte 1068 au débit et le compte 28 au crédit***

2158	Matériels techniques	21 136,78
------	----------------------	-----------

*Ce montant annule et remplace le montant de 27 125,85 € inscrit sur la délibération 25.02.03/15*

*- Rattrapage d'amortissement non effectué de 2017 à 2024 :*

*Ce rattrapage d'amortissement se fait via le compte 139 au débit et le compte 1068 au crédit*

1311	Subv d'invest actifs amortissables	5 319,98
1313	Subv d'invest actifs amortissables	17 873,24
13361	Subv d'équipements amortissables	5 919,87

*AUTORISE le comptable à procéder aux opérations non budgétaires de régularisation inscrites ci-dessus,*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.*

## 7. BUDGET ANNEXE ESPACE DE SANTÉ

### 1 Décision modificative n°1

Monsieur le Maire détaille la suppression du budget annexe de l'espace de santé qui doit être transféré sur le budget principal.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le Conseil Municipal,*  
*Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,*  
*Vu le vote du budget primitif 2025 en date du 31/03/2025,*  
*Considérant que le projet « Espace Santé » voté sur un budget annexe n°18509, doit être transféré sur le budget principal en opération d'investissement,*  
***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 4 contre,***  
***DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :***

*Investissement*

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>
3351 (040) : Terrains	-142 000,00	168742 (16) : Collectivité de rattachement	-791 984,00
3354 (040) : Etudes et prestations de services	-72 400,00	3354 (040) : Etudes et prestations de services	10 460,00
3355 (040) : Travaux	-567 124,00		0,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>-781 524,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>-781 524,00</b>

*Fonctionnement*

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>
6015 (011) : Terrains à aménager	-142 000,00	7133 (042) : Variation des en-cours de production de biens	-781 524,00
6045 (011) : Achats d'études, prest.serv.(terrains à aménager)	-72 400,00	773 (77) : Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	10 460,00
605 (011) : Achats de matériel, équipements et travaux	-567 124,00		0,00
7133 (042) : Variation des en-cours de production de biens	10 460,00		0,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>-771 064,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>-771 064,00</b>
<b>Total dépenses INVEST + FONCT :</b>	<b>-1 552 588,00</b>	<b>Total recettes INVEST + FONCT :</b>	<b>-1 552 588,00</b>

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

## **8. RESSOURCES HUMAINES**

### **1 Contrat d'assurance des risques statutaires**

Madame Ledun, explique que la charge financière inhérente aux différentes absences des agents pour raison de santé est supportée par l'employeur. Madame Ledun proposer d'adhérer contrat « groupe » d'assurances statutaires du CDG 76 afin bénéficier d'un tarif plus attractif et de remboursements rapides et transparents.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le Conseil Municipal,*

*Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 26 non encore transposé dans le CGFP,*

*Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion des collectivités locales et établissements territoriaux,*

*Vu le Code de la Commande Publique,*

*Considérant l'opportunité pour la commune de Terres de Caux de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL-IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;*

*Considérant sue le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.*

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

***DECIDE :***

*Article 1<sup>er</sup> : Le conseil municipal de la commune de Terres de Caux adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de Terres de Caux des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.*

*Les contrats devront couvrir tout u partie des risques suivants :*

- *Pour les agents affiliés à la CNRACL : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès.*
- *Pour les agents non affiliés à la CNRACL : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité, ou d'adoption.*

*Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune de Terres de Caux, une ou plusieurs formules.*

*Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :*

- *Durée fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.*
- *Contrats gérés en capitalisation.*

*Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...), le conseil municipal de la commune de Terres de Caux demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.*

*Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité.*

*Article 3 : Le conseil municipal de la commune de Terres de Caux, AUTORISE le Maire à signer les contrats en résultant*

## **2 Dérogation des travaux réglementés**

Madame Ledun explique que les apprentis de moins de 18 ans, en formation dans la collectivité, ne peuvent manipuler tous les outils nécessaires à leur formation. Toutefois, la commune peut accorder une dérogation aux apprentis de 15 à 18 ans afin qu'ils manipulent tous les outils utiles à leur apprentissage. Cette dérogation est valable pour une durée de 3 ans et ne concerne que les travaux réglementés. Madame Ledun ajoute que la liste des travaux autorisés par dérogation sont conformes aux autorisations données par le CFA.

*Le Conseil Municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code du travail et notamment ses articles L.4121-3, L4153-8, L4153-9, D4153-28 et R4313-78 ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n°85-63 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.  
Vu le décret n°2016-1070 du 3 août 2016 qui introduit une procédure de dérogation propre à la fonction publique territoriale qui vise à permettre aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans, en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale,  
Vu les actions de prévention visées aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail,  
Vu les autres obligations visées à l'article R 4153-40 du code du travail,  
Considérant que la commune de Terres de Caux emploie, chaque année, des jeunes en contrat d'apprentissage ou en période de stage afin de les aider dans leur formation professionnelle.  
Le service Technique (espace verts et bâtiment), accueille des apprentis et des stagiaires qui sont parfois mineurs.  
Or la législation interdit aux jeunes âgés de 15 ans à moins de 18 ans d'être affectés à certains travaux en raison de leur caractère dangereux. Cependant, une dérogation permet aux jeunes travailleurs et aux jeunes en formation professionnelle d'être affectés à certains de ces travaux, qualifiés de « réglementés »  
Lors de sa formation, il est important pour le jeune d'apprendre à manipuler les différents matériels liés aux travaux d'entretien d'espaces verts : débroussailleuses taille-haies, souffleuses, rempoteuse, perceuses, visseuses, scies sauteuses, motobineuses, tondeuses. Il peut aussi être amené à travailler en hauteur, à porter des charges lourdes.  
La collectivité souhaite mettre en place cette dérogation, qui sera nominative et valable 3 ans, afin de leur permettre d'acquérir le maximum de connaissances professionnelles, lors de leur formation ou stage.  
Des conditions doivent être remplies pour établir cette dérogation :  
- Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels, devra être mis à jour pour comprendre un focus sur les risques auxquels peuvent être exposés les jeunes travailleurs.  
- Les actions de prévention découlant de l'évaluation des risques seront prises.  
- L'encadrement du jeune en formation sera réalisé par une personne compétente durant l'exécution des travaux dits réglementés.  
Le jeune sera informé, lors de son entrée dans la collectivité sur les risques pour sa santé et sa sécurité ainsi que les mesures prises pour y remédier.  
Un document a été établi avec la liste des travaux réglementés en indiquant s'il y a ou non dérogation. Il est donc proposé au Conseil Municipal de la délibération suivante :  
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**  
**VALIDE la réalisation de travaux « réglementés », par des jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle (apprentissage ou stage), dans les services techniques de la commune de Terres de Caux**  
**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.***

### **3/ QUESTIONS DIVERSES**

#### **4.1 Autres questions pouvant intervenir avant la séance**

Monsieur le Maire rappelle l'affaire initiale et notamment l'assignation de Madame Godefroy contre l'arrêté du permis de construire.

Monsieur et Madame Godefroy souhaitent garantir ce qu'ils considèrent comme une servitude de passage, cette servitude n'étant consignée dans aucun acte notarié.

Monsieur et Madame Godefroy ont cette fois assigné la commune au tribunal judiciaire, non pas contre un acte de la commune mais contre le fait de ne pas se voir reconnaître la servitude.

Monsieur le Maire tient à rappeler que depuis le début il a assuré à Monsieur et Madame Godefroy qu'il y aurait une solution qui se trouverait au niveau de la cour de l'école Jean-Loup Chrétien. Aucune réponse n'a été apportée par Monsieur et Madame Godefroy aux propositions faites par la Commune par l'intermédiaire de son Conseil. Toutefois, Monsieur le Maire indique qu'il avait annoncé que si une assignation au tribunal judiciaire était déposée, alors aucune solution à l'amiable ne serait dès lors proposée.

Monsieur le Maire ajoute que si le tribunal était amené à reconnaître une servitude, il ne la reconnaîtrait pas systématiquement à l'endroit initial identifié par Monsieur et Madame Godefroy, considérant que l'intérêt public de la construction de l'annexe de l'école l'emporterait sur l'intérêt du particulier.

*Monsieur le Maire soumet la délibération.*

*Le Conseil Municipal,*

*Vu l'article L. 2122-22 (16°) du code général des collectivités territoriales disposant que le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, Considérant l'assignation en justice de Mme Marylène Cerveau épouse Godefroy, en date du 15 septembre 2025, demandant à la commune d'avoir à comparaître le 02 octobre 2025 dans le cadre de la reconnaissance judiciaire d'une servitude de passage,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,*

*ATTRIBUE au Maire délégation pour agir en justice pour la totalité des attributions mentionnées à l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. y compris dans le cadre d'actions collectives,*

*AUTORISE et DESIGNE Maître Florence MALBESIN, avocat au barreau de Rouen, dont le siège social est sis 49 place du Vieux Marché 76005 Rouen, pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire,*

*AUTORISE le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat, dès lors que la commune est garantie par une assurance de protection juridique, auprès de Groupama.*

## 4.2 Agenda et évènements

<b>30 septembre</b>	Assemblée générale du Club de Natation des DAUPHINS CAUX NATATION Assemblée générale du Foyer des Jeunes
<b>03 octobre</b>	Assemblée générale de l'APE de Terres-de-Caux
<b>03 au 05 octobre</b>	Séjour d'un groupe d'allemands de Graftschaft organisé par l'association de jumelage de Terres-de-Caux : réception officielle le samedi 11h ; salle René de St Delis à Sainte Marguerite
<b>05 octobre</b>	Repas bleu des Aînés d'Auzouville-Auberbosc
<b>03 au 10 octobre</b>	La Semaine bleue – dictée ; ateliers bien-être ; atelier intergénérationnel
<b>10 octobre</b>	Réception des sites historiques Grimaldi à Monaco
<b>10 au 12 octobre</b>	Octobre rose – stand d'informations et sensibilisation sur le marché, tournoi ASF Marche solidaire le 12/10/2025 & théâtre « Tonton Henri, qui touchera l'héritage ? »
<b>06 novembre</b>	A la Rotonde – film documentaire « SUR LES PAS DE JONES »
<b>11 novembre</b>	Commémoration du 107ème anniversaire de l'Armistice de 1918 Cérémonie de remise des diplômes d'honneur du travail
<b>18 au 20 novembre</b>	107ème congrès des Maires de France
<b>22 novembre</b>	A la Rotonde – Concert blues « RED BEANS & PEPPER SAUCE »
<b>25 novembre</b>	Inauguration Maison France Services de Terres-de-Caux
<b>29 novembre</b>	AG des Maires ADM76 à Rouen
<b>06 décembre</b>	A la Rotonde – Concert -humour « LE CONCERT HILARANT »

Monsieur le Maire conclut la séance en adressant ses félicitations aux conseillers municipaux qui ont mariés leurs enfants ainsi qu'aux nouveaux grands parents.

La séance est close à 20h10.

*Annexe 1 : Rapport annuel de la rentrée scolaire, périscolaire et extrascolaire*

# CONSEIL MUNICIPAL

## 29 SEPTEMBRE 2025



7, avec Fauville au cœur

# EXTRASCOLAIRE

## Bilan centre de loisirs – juillet 2025



Ouverture sur 4 semaines



- Accueil des plus de 6 ans au collège François Villon
- Les - de 6 ans étaient accueillis à l'école Camille Claudel
- 10 animateurs + 1 directeur sur la session
- Taux de remplissage à 91% sur l'ensemble de la session
- Vendredis réservés aux sorties (parc de Muchedent, journée accrobranche, visite des casernes, ...)





# EXTRASCOLAIRE

## Bilan Semaine Sportive Ados

Mini séjour au  
Portel du 11  
au 13 juillet

2 animateurs + 1 directeur



Proposition  
d'activités nautiques  
et terrestres

16 enfants ont participé à  
la semaine sportive = taux  
de remplissage : 100%

Convention avec  
l'ASF pour le prêt  
de 2 mini bus  
pour la semaine

# EXTRASCOLAIRE

## Bilan Semaine Sportive Ados



7, avec Fauville au cœur

# RENTRÉE SCOLAIRE

2025/2026



TERRES  
-DE-  
CAUX

# Rentrée scolaire 2024/2025

7, avec Fauville au cœur



# EFFECTIFS ECOLES

## Effectifs rentrée 2025/2026

### ECOLE CAMILLE CLAUDEL : 114 élèves

PS (Mme Chevalier)	23
PS/MS (Mme Hauguel)	23
MS (M. Claveau)	23
MS/GS (Mme Schall)	22
GS (Mme Fréger)	23



# EFFECTIFS ECOLES

## Effectifs rentrée 2025/2026

### ECOLE JEAN LOUP CHRETIEN : 131 élèves

CP (Mme Hébert)	19
CE1 (Mme Guérout)	24
CE2 (Mme Lebas)	23
CE2/CM1 (Mme Loisel)	20
CM1/CM2 (Mme Durand)	22
CM2 (Mme Dru)	23

**6 places encore disponible dans le dispositif Ulis**

## EFFECTIFS ECOLES

### Effectifs rentrée 2025/2026

#### ECOLE LUC FERRY : 90 élèves

CP(Mme Defresne)	22
CE1/CE2 (Mme Debure)	21
CE2/CM1 (Mme Fortin)	23
CM1/CM2 (M. Lefevre)	24



# INVESTISSEMENTS ECOLES (été 2025)

## Ecole Camille Claudel

- Nouvelle clôture dans la cour de récréation, plus résistante

## Ecole Jean Loup Chrétien

- Dernière classe pourvue en nouveau mobilier (sur les 4 dernières années, les 7 classes de l'école ont été pourvues en nouveau mobilier)
- Nouvelle alarme anti-intrusion
- Changement de la moquette à l'intérieur de l'école

## Ecole Luc Ferry

- Installation d'une alarme anti-intrusion
- Projet validé pour l'installation de la vidéoprotection devant l'école
- Nouvel équipement numérique grâce à la convention établie dans le cadre « notre école faisons la ensemble » : tablettes, mini robots



*En parallèle, durant cette période, les services de Terres-de-Caux ont répondu aux diverses demandes venant des 3 directrices d'écoles, pour la réalisation de « petits travaux ».*

# Equipe périscolaire

## L'équipe d'animation

*16 animateurs + 4 ATSEM + 1 coordinateur*



# PERISCOLAIRE : la restauration

## Effectifs pause méridienne 2025/2026

CAMILLE CLAUDEL : <i>Rotonde</i>	90	→ 7 animateurs
JEAN LOUP CHRETIEN (2 classes) : <i>Rotonde</i>	30	→ 2 animateurs
JEAN LOUP CHRETIEN (4 classes) : <i>Salle d'activités</i>	70	→ 4 animateurs
LUC FERRY : <i>Salle polyvalente Ricarville</i>	87	→ 5 animateurs
<b>TOTAL</b>	<b>277</b>	<b>→ 18 animateurs + 1 coordinateur</b>

83 % des élèves de nos écoles sont inscrits sur notre temps de pause méridien

1 animateur en plus sur le temps méridien à l'école LF !



# PERISCOLAIRE : accueil matin et soir

## Effectifs périscolaires 2025/2026

### ACCUEIL MATIN :

3-5 ans	19
6-12 ans	26
Total	45

3 animateurs

13,5 % des élèves de nos écoles sont inscrits sur cet accueil

### ACCUEIL SOIR :

3-5 ans	19
6-12 ans	41
Total	60

4 animateurs

18 % des élèves de nos écoles sont inscrits sur cet accueil

**Moyenne égale à l'année précédente**

- Mise en place des espaces ludiques (lecture, créatif, jeux de sociétés...)

**Moyenne égale à l'année précédente**

- Temps de goûter
- Réaménagement de l'espace « aide aux devoirs » pour les familles qui le souhaitent
- Espaces ludiques

# PERISCOLAIRE : le Plan Mercredi

## Effectifs moyens Plan mercredi 2025/2026

Plan mercredi	
Moyenne matin	Moyenne A-M
22	20
2 animateurs (+1 animateur en fonction des effectifs)	

En attente d'une stabilisation des effectifs

Programme d'activités mensuel établi avec les enfants

## PERISCOLAIRE

**83 % des enfants qui fréquentent les écoles de  
Terres-de-Caux utilisent au moins l'un de nos  
accueils périscolaires**



*Annexe 2 : Rapport d'Activité Caux Seine Développement*



# RAPPORT d'activités **2024**



## Le mot du Président

Évoluer, s'adapter, anticiper. Encore et toujours. Pour traverser les épreuves et le temps, notre créativité et notre capacité à nous apprivoier collectivement un contexte économique en mouvement perpétuel demeurent nos atouts les plus solides.

Au printemps 2024, l'annonce inopinée de la fermeture de l'unité pétrochimique de Port-Jérôme, -le même jour (!) que celle du partenariat inédit de plusieurs centaines de millions d'euros, entre deux grands industriels, autour de l'économie circulaire- a marqué l'année, les esprits et les chiffres de l'emploi. Le climat d'attentisme financier du second semestre, conjugué à l'instabilité politique nationale, est venu s'y ajouter, créant un flou sur l'avenir, redouté des investisseurs.

Ici, en Caux Seine, le défaitisme n'a cependant pas sa place. Malgré le tumulte, chacune et chacun s'est retroussé les manches pour accompagner les salariés de l'unité pétrochimique et de ses sous-traitants vers de nouvelles perspectives d'emploi. La réactivité et les énergies déployées par tous dans ce contexte ont été remarquables pour préparer le rebond.

C'est, au fond, du Darwinisme économique : il s'agit de rester agiles pour s'adapter. La protection de nos ressources et la circularité, ainsi que la valorisation des compétences, en sont les piliers.

Le chemin de notre vitalité économique est connu : alors que le nombre d'hectares disponibles pour de nouvelles implantations se réduit, la sélection des candidats ne peut s'effectuer qu'à l'aune de leurs impacts. De circularité, en premier lieu. Dans notre écosystème vertueux, les déchets des uns constituent la matière première des autres. La démarche est à la fois coopérative et productive. Elle se traduit par une souveraineté industrielle locale qui n'est pas délocalisable.

La décarbonation du territoire et de ses entreprises est la colonne vertébrale de notre transition vers un impact environnemental limité. La reconversion des espaces en friche vers des activités nouvelles et durables est privilégiée. L'exemple de la Cité du textile de demain en est une illustration.

Dans cette grande mécanique, l'impact sociétal sous-tend l'ensemble : c'est notre capacité collective à promouvoir les compétences humaines comme à accompagner les plus fragiles.

Outre les investissements massifs internationaux sur notre territoire, notre croissance passe aussi par les avancées technologiques, les opportunités de société en mutation et les emplois pérennes qu'elles sont susceptibles de générer. Il nous appartient donc de rester vigilants sur tout ce qui touche à l'innovation pour détecter ces sources potentielles de rebond économique... et d'attirer ainsi les talents.

Nous l'avons encore démontré en 2024 : nos liens de confiance étroits avec les entreprises, nourris depuis des décennies, notre écoute attentive des porteurs de projets et notre audace sont un terreau pour la recherche et l'innovation. L'économie de demain de notre territoire ne peut se construire qu'à ces conditions.

En 2025, accélérons !

**Jean-Marc Vasse**  
Président - Caux Seine  
développement

Directeur de publication :  
Jean-Marc Vasse

Directeur de Caux  
Seine développement :  
Gilles Carpenter

Rédaction :  
Caux Seine développement

Conception graphique, mise en  
page : Maddly Communication

Impression :  
DuranD Imprimeurs - Fécamp

Credits photos : ©Drone Press,  
©Direction de la communication  
de Caux Seine agglo, ©Caux  
Seine développement, ©Freepik,  
©Olivier Roche - Plastic  
Energy, ©Catherine de Torquat,  
©Yann Dentu, ©V. Bruneau,  
©ExxonMobil

Les temps forts .....	p.4-7
Focus .....	p.8-10
Gouvernance .....	p.11
Les missions de l'agence .....	p.12-13
2024 en chiffres .....	p.14
Le développement économique .....	p.15-17
L'aménagement économique et environnemental .....	p.18
Le commerce .....	p.19
Les aides financières .....	p.20
L'économie sociale et solidaire .....	p.21
Emploi, formation, enseignement supérieur .....	p.22-25
Un écosystème de partenaires .....	p.26
Les ressources .....	p.27-29
L'organigramme .....	p.30-31



# Les temps forts 2024

**24  
01** Lancement du projet  
**Marque employeur  
territorial**

Avec le soutien financier du Fonds européen de transition juste (FTJ), Caux Seine développement et Caux Seine agglo initient un projet de création de marque employeur territoriale. Objectif de cette identité visuelle, partagée par l'agglomération et les entreprises qui recrutent : incarner l'image du territoire, sa localisation et ses atouts auprès des nouveaux talents.

**L'IA, alliée des TPE et PME**

Le pôle commerce propose un atelier inédit autour de l'intelligence artificielle, destiné aux exploitants des TPE et PME : renforcer leur visibilité, gagner en productivité, mieux connaître leurs clients et optimiser leur stratégie marketing.



**7<sup>e</sup> Rencontres Axe Seine**

Au Havre, la table ronde de cette édition à laquelle participent notamment le président de Renault Group, le directeur général adjoint d'Engie, le président d'Ebusco et les élus des intercommunalités de l'Axe Seine, est dédiée à l'investissement pour décarboner les mobilités et la production. Les rencontres préfigurent un stand mutualisé au SIMI, en décembre.

**19  
02** Forums des emplois  
**saisonniers**

Deux rendez-vous destinés à la jeunesse pour des jobs d'été et d'hiver, aux vendanges, maraîchage... Le premier est à Rives-en-Seine. Le second, trois jours plus tard, à Lillebonne.

**Enseignement supérieur :  
deux nouvelles bourses  
étudiantes**

Le dispositif d'accompagnement financier de Caux Seine agglo, préparé par Caux Seine développement, est lancé : la bourse Sup'up de 500€ pour les étudiants post bac et Sup'top de 500€ par mois, pendant 4 à 6 mois, pour les étudiants bac+5, en stage dans une entreprise du territoire.



**L'innovation normande  
de Skwheel**

Les dirigeants de la start-up normande racontent l'histoire de leur invention et de leurs premiers pas dans le monde de l'entreprise, à l'occasion d'une interview filmée, diffusée sur les réseaux sociaux. Un nouveau canal de promotion de l'agence et des porteurs d'innovations du territoire.



**Forum des métiers**

Industrie, numérique, métiers du vivant, BTP, commerce, tourisme, artisanat et services, logistique et transport, défense et sécurité, carrières sanitaire et social étaient les métiers à découvrir par 1 500 élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de cette édition 2024, à Gruchet-le-Valasse. 90 stands de formations et corps de métiers différents ont été présentés.

**Vendredi  
de l'entreprise  
chez Didactic**

L'entreprise de Bolbec-Saint-Jean de 120 collaborateurs, spécialisée dans la fabrication, la distribution, la stérilisation et la commercialisation de dispositifs médicaux et notamment de matériel de perfusion, symbolise "la stratégie de réindustrialisation de la France".



**20  
02**

## 2<sup>e</sup> rencontre Club plastiques et composites

Une trentaine de chimistes, transformateurs, recycleurs, sous-traitants, donneurs d'ordres, collectivités, représentants des pouvoirs publics, etc., s'est réunie à l'abbaye du Valasse, autour du thème « Recyclage et incorporation de matières plastiques recyclées ». « L'Europe est en avance sur ces sujets et ouvre la voie », selon Jean-Yves Daclin, Directeur général France de Plastics Europe, avant de souligner le besoin de réglementation sur les niveaux d'incorporation des matières plastiques recyclés.

## Un vendredi au CFA NaturaPôle

Les représentants du campus horticole de Terres-de-Caux ont présenté leurs projets majeurs d'investissements, notamment de nouvelles classes et de son internat.



05  
04

09  
04



## L'Europe scientifique à l'abbaye

Une trentaine de scientifiques, universitaires et chercheurs européens du Comité MELiSSA -émanation de l'Agence spatiale européenne- est à l'abbaye de Gruchet-le-Valasse, pour sa réunion annuelle. Le Comité travaille notamment autour des notions de circularité, dans le cadre des futures missions d'explorations spatiales.



14  
05



## De l'espace à la Terre

C'est en présence de l'ancien directeur général de l'Agence spatiale européenne Jean-Jacques Dordain, invité d'une conférence débat, à Terres-de-Caux, que se sont achevés trois rendez-vous exceptionnels organisés avec les scientifiques européens du Projet MELiSSA Foundation.



11  
04

## ExxonMobil annonce la fermeture de son unité pétrochimique

Par un communiqué de presse, le groupe pétrolier américain annonce l'arrêt définitif du vapocraqueur, à Port-Jérôme, pour la fin 2024. Il fait état de la suppression de 647 emplois locaux, et 30 autres au siège pour 2025. En cause : des coûts d'exploitation qui ne le rendent plus de compétitif. ExxonMobil indique une perte de « plus de 500M€ depuis 2018 » pour la société EMCF. La raffinerie voisine n'est pas concernée.

**Futerro et Tereos, un accord à 500M€**  
Une première en Europe. Frédéric Van Gansberghe, PDG de Futerro, et Olivier Leducq, directeur général de Tereos, ont signé un accord d'approvisionnement qui permettra de produire des biomatériaux : le sucrier fournira chaque année à Futerro 150 000 tonnes de dextrose produit à Lillebonne, afin d'alimenter la future bio-raffinerie voisine du groupe belge. Ce partenariat représente 500M€ d'investissements.



11  
04

## Futerro : première réunion de concertation

Nouvelle étape dans le parcours d'implantation du groupe belge à Saint-Jean-de-Folleville : plusieurs dizaines de personnes ont assisté à la première réunion publique de concertation autour du projet, à la Maison de l'intercommunalité. L'usage de l'eau dans la production, la provenance du blé, ses critères de durabilité, le compostage, les caractéristiques du PLA, ont notamment été évoqués dans les questions.

## 11 06 Entrepreneuriat : 5 minutes pour convaincre

La clôture de la 20<sup>e</sup> promotion du programme normand d'accompagnement à la création de start-up, Itinéraire Sterne, s'est déroulée à l'abbaye du Valasse. Dix candidats passés de l'idée innovante au projet, grâce un accompagnement dédié durant trois mois, ont eu 5 minutes chacun pour convaincre un jury de la bonne tenue de leur projet.

# Les temps forts 2024

## **Insertion : Natura'l'un ouvre ses portes**

Crée il y a seize ans, à Port-Jérôme-sur-Seine, elle a relancé la valorisation du polystyrène "pour lui donner une seconde vie : CD, cintres, casques de vélo, etc.", selon son gérant. Elle compte près de 20 salariés.

Le recyclage et la valorisation des déchets constitue une de ses trois activités.



**21  
06**

## **Friche Degesnétais : les pelletées à l'œuvre**

Les travaux de démolition et de dépollution de la friche Degesnétais, où doit être érigée la "Cité du textile de demain" sont lancés. Ils sont estimés à 1,5M€. Ils sont financés par la Région Normandie et l'EPFN à hauteur de 37,5% chacun. La communauté d'agglomération contribue pour 25%.



**10  
07**

## **Premier Forum des alternants**

34. C'est le nombre d'apprentis qui ont participé aux ateliers animés par l'équipe de la Maison des compétences, au premier Forum des alternants, proposé par Renault, dans ses locaux de Sandouville.



**12  
07**



**13  
09**

## **Atelier 'Brevet et innovations techniques'**

Animé par le représentant de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) Normandie, le second atelier d'information de la saison a permis aux participants de mesurer la prépondérance de la propriété intellectuelle dans leur entreprise.



**26  
09**

## **2<sup>e</sup> Salon de la reconversion professionnelle et de la formation**

Relocalisé à Lillebonne, cette édition a connu une très forte affluence, tout au long de l'après-midi : 30 exposants, 275 visiteurs. Face à l'évolution du marché du travail, elle témoigne de l'importance accordée à la gestion de l'emploi et à l'accompagnement de chacun dans ses projets.



**26  
09**

## **La RSE au cœur des rencontres RH**

« Recrutez et fidélisez vos talents par une approche socialement responsable » était le thème de cette édition automnale 2024, par les professionnels réunis à l'abbaye du Valasse. Le contexte de la Responsabilité sociale et environnementale était la ligne conductrice des échanges.



### **03 10** 24 heures emploi & formation

La Maison des compétences est présente sur ce salon, qui se déroule au Havre. La première des deux journées de l'édition 2024 a eu lieu le 12 septembre, au Zénith de Rouen - Grand-Quevilly.

### **PFAS, quelles alternatives en Normandie face à ces polluants éternels ?**

Matinale thématique, à l'abbaye du Valasse, proposée par Caux développement, AD Normandie et France Chimie. Objectifs : faire le point sur la pollution aux PFAS en Normandie, les activités concernées, la réglementation, partager les solutions actuelles de détection et de filtration, préparer nos territoires aux défis à venir.



### **L'atout numérique des commerces**

Le coup d'envoi de la 10<sup>e</sup> Semaine du numérique a été donné à la Maison des compétences, à l'occasion de la rencontre [Le commerce se réinvente ici], proposé par Caux Seine développement.

De multiples stands des partenaires de l'opération ont permis à la trentaine de commerçants invités de s'informer sur les enjeux cruciaux de la digitalisation de leur activité.

Les représentants des sociétés Erhyg et Bomatec ont été récompensées de leur engagement pour l'emploi des personnes qui en sont éloignées, à travers les clauses d'insertion des marchés publics et privés. Une convention a été signée avec les communes de Tancarville et Yébleron qui l'intègrent désormais.

**10 12 L'Axe Seine sous bannière commune** Caux Seine agglo est représentée par Caux Seine développement au salon des investisseurs immobiliers, au Palais des Congrès, à Paris. Pour la première fois, le stand est un pavillon commun des intercommunalités membres de l'Entente Axe Seine, qui s'étend du Havre à Paris.



### **Transition solidaire : l'exemple Soli'Seine**

Des techniciens des collectivités normandes, issus du réseau Territoire engagé transition écologique (TETE) animé par l'ADEME, passent la journée sur le territoire. Au programme, notamment : visite du pôle Soli'Seine, vitrine territoriale de l'Economie sociale et solidaire et de l'économie circulaire.

### **Salon virtuel de l'emploi**

Inédit. Le salon parisien "Je m'installe en bord de mer", qui cible les talents d'Île-de-France pour des emplois en Normandie, a eu sa déclinaison sur le web. Pour la première fois, l'équipe de la Maison des compétences présente les offres disponibles lors d'entretiens en visioconférence.

### **Convention au service de l'entrepreneuriat**

Des expertises complémentaires, au service des jeunes entrepreneurs et de l'emploi du territoire. C'est tout l'objet du renouvellement de la convention de partenariat signée entre le Réseau entreprendre Normandie estuaire (RENE) et Caux Seine développement.



### **25 10**

### **Un vendredi chez Artelia**

Avec une solide culture d'entreprise, Artelia, implantée à Port-Jérôme-sur-Seine, forte de ses 100 salariés, se distingue par son engagement vers l'aménagement d'une industrie responsable et tournée vers l'avenir. Le groupe Artelia est présent dans plus de 40 pays, pour des prestations de conseil, d'ingénierie et de gestion de projet, dans les domaines de la mobilité, de l'eau, de l'énergie, du bâtiment et de l'industrie.

### **15 11 Un vendredi chez Ponticelli**

L'entreprise familiale internationale compte près de 170 collaborateurs à Lillebonne. Ponticelli accompagne ses clients dans leur transformation et répond aux enjeux de qualité, sécurité, santé, environnement et responsabilité sociale. Le groupe dispose de son propre centre de formation, l'Académie Ponticelli, dont l'un des sites est implanté à Lillebonne. Elle forme chaque année 1 500 personnes aux métiers de la chaudronnerie, du soudage et de la tuyauterie.

### **Port-Jérôme re-labelisée Parc d'activités Normandie responsable**

La zone industrielle se voit labellisée pour la seconde fois, au cours d'une cérémonie organisée, à l'Esigelec, au Technopôle Rouen Madrillet, en présence du vice-président du Conseil régional, Guy Lefranc. Il récompense le travail collectif réalisé

avec les entreprises autour de la RSE.





# ExxonMobil : un plan d'actions 360° pour l'emploi

**Le 11 avril 2024, ExxonMobil a annoncé l'arrêt de son unité pétrochimique à Port-Jérôme, entraînant la suppression de 677 emplois d'ici 2025. La décision du groupe américain est motivée par des pertes de sa filiale française "de 500M€ depuis 2018".**

Outre les salariés d'ExxonMobil Chemical France, cette fermeture atteint également ceux de ses sous-traitants locaux. Caux Seine agglo a mobilisé toutes les parties prenantes pour en mesurer l'impact : Caux Seine développement, la CCI Seine estuaire et l'État à travers la Dreets et la Ddets de Seine-Maritime et les services de l'État.



## CONTRIBUTION RÉDACTIONNELLE

- Tribune diffusion presse, co-signées des élus du territoire, le 26 avril
- Lettre aux habitants de Caux Seine agglo, en mai



## JOB DATING DES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE

- Journée dédiée aux salariés d'ExxonMobil, sous-traitants, clients et fournisseurs. Après-midi, stands ouverts au grand public.
- **21** industriels réunis
- **500** postes à pourvoir
- **504** entretiens de recrutements menés sur la journée

## CONSTATS

La disparition de l'activité chimie du site et de son démantèlement entraînera une perte prévisionnelle pour les communes et la communauté d'agglomération de **4M€ par an**.

Une première liste de 124 établissements susceptibles d'être affectés a été établie grâce à une étude réalisée en 2020 par Caux Seine développement.

La première réunion du groupe de travail État, CCI, CSd « sous-traitants » : 20 juin 2024.

## ACTIONS

Prises de contact conjointes auprès de **124** entreprises identifiées :

- **81** sur le territoire de Caux Seine agglo
- **75** entreprises ont des liens économiques avec EMCF
- **64** établissements se déclarant impactés
- **12** entreprises clientes ou fournisseurs jugées très dépendantes dans leur relation contractuelle.
- **11** représentants d'entreprises reçus par la Présidente de Caux Seine agglo, au 30 avril 2024
- Diffusion d'un questionnaire en ligne en partenariat avec les services de l'État et la Chambre de commerce et d'industrie Seine-Estuaire.

## LE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Les négociations contrôlées par l'État ont commencé le 23 mai jusqu'à l'été. La signature avec les syndicats a eu lieu fin septembre.

399 salariés ont souhaité bénéficier des conditions de sortie de l'entreprise.

**297 autres volontaires pour un départ avec compensation financière.**

**Bilan :** 666 volontaires pour les deux régimes. Le PSE ne prévoit finalement que 608 suppressions de postes.

(source ici-F3 Normandie)

# Innovation spatiale et économie circulaire : 3 jours d'exploration

**En 2021, Caux Seine développement a conclu un partenariat avec le consortium de scientifiques, universitaires européens MELiSSA, émanation de l'Agence spatiale européenne, et l'école CentraleSupélec, autour de l'étude de l'économie circulaire. Dans ce contexte, l'agence et MELiSSA, représentée par Christophe Lasseur, ont organisé trois rendez-vous avec les entreprises, des classes de lycées et collèges du territoire et le grand public, les 14, 15 et 16 mai.**



## 14 mai

Intervention de membres MELiSSA auprès de lycéens et collégiens du territoire, autour des innovations spatiales et des préparations aux missions vers la Lune et Mars.

 susciter des vocations scientifiques ; inciter les jeunes à des formations en lien avec l'économie circulaire ; les sensibiliser à la diversité des domaines scientifiques des futures missions spatiales.

## 15 mai

Speed meetings de 2 heures entre scientifiques et représentants d'entreprises locales ou en cours d'implantation, des laboratoires de recherches.

 transmissions des connaissances spatiales vers les activités d'entreprises et des savoir-faire locaux en économie circulaire ; recherche et développement de nouvelles technologies en partenariat avec les entreprises ; apport de valeur ajoutée, de potentiels nouveaux contrats.

## 16 mai

Projection de bande annonce suivie d'une conférence débat à la Rotonde, à Terres-de-Caux, en présence notamment de l'ancien directeur général de l'ESA, Jean-Jacques Dordain, de Chloé Audas, cheffe du Projet MELiSSA, Virginie Lutrot, présidente de Caux Seine agglo, et Marc Obéron, producteur de film, fondateur du festival Cinema for Change et Jean-Marc Vasse, maire de la commune.

 sensibiliser le grand public aux grands principes de l'économie circulaire à travers les futures missions d'exploration spatiales, illustrer les actions et l'approche systémique de Caux Seine en matière d'économie circulaire ; promouvoir le territoire ; mobiliser les entreprises.



## LES CHIFFRES CLÉS

· 350 collégiens, lycéens et apprentis en horticulture de Caux Seine agglo auprès desquels les chercheurs et universitaires ont présenté les études et tests en cours indispensables aux futurs vols habités vers Mars, qui demanderont 1 000 jours minimum aller et retour

· 42,5 heures d'échanges, 85 speed meetings entre scientifiques du comité MELiSSA et 17 entreprises et laboratoires de recherche normands

· 1h30 de conférence, débat et questions réponses avec le public 4 intervenants



SCANNEZ-MOI





# Cité du textile de demain, à Bolbec : de l'étude à l'opérationnel

**Ce projet de conversion du site historique industriel Desgenétais vise à créer un nouveau modèle d'excellence pour la filière textile en Normandie et en France, sous le sceau de l'innovation. Ce lieu créatif et productif intègre les enjeux d'éco-responsabilité, de durabilité et de réparabilité.**

 Participation auprès de Caux Seine agglo à l'élaboration du dossier de candidature pour l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Industrie Culturelle et Créative, à travers le dispositif France 2030, opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'État. Cette étape franchie, une subvention de 100 000€ a été octroyée à Caux Seine agglo pour la réalisation d'études. Elle a financé la programmation du futur pôle production - formation.

Dans la phase 2, un consortium public-privé a été mis en place pour des réflexions et la mise en œuvre du projet. Il est composé de partenaires de la formation, de la culture, des entreprises, avec le soutien des chambres consulaires, d'une association, ainsi que des acteurs économiques et du tourisme.



## Les partenaires

**Formation :** Lycée des métiers de l'industrie Pierre-de-Coubertin - Bolbec ; Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie ; École supérieure d'art et de design Le Havre-Rouen ; École nationale supérieure de création Industrielle. 3 formations envisagées : un Master, un BTS Innovation Textile et un CAP confection durable.

**Entreprises :** Façon de Faire qui regroupe plus de 300 acteurs de l'industrie du textile et de la mode qui s'engagent pour le 100% Made in France, pour innover collectivement et fabriquer localement des vêtements durables ; Nat'Up ; Saint James.

**Culture :** Atelier-musée de Bolbec Au fil de la mémoire, Drac Normandie

## Coup d'envoi sur le terrain

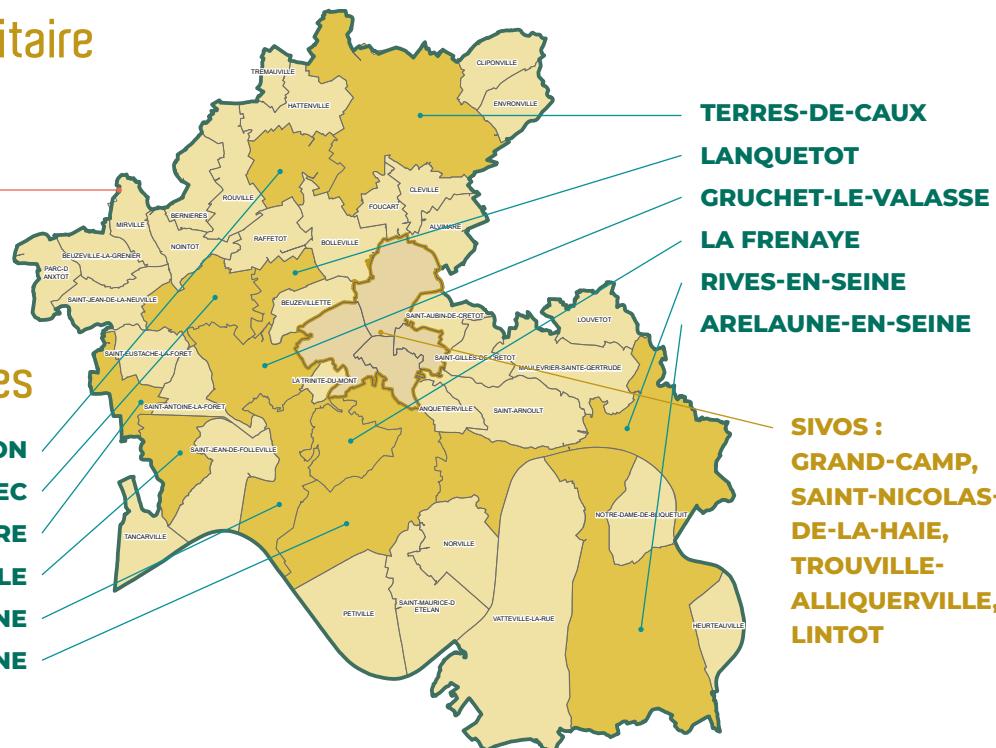
 Au début de l'été, une première phase opérationnelle a débuté : le lancement des travaux de démolition et de dépollution du site, sous la supervision de l'EPFN Normandie. Ce chantier estimé à 1,5M€ est financé par la Région Normandie et l'EPFN à hauteur de 37,5% chacun, et à 25% pour Caux Seine agglo.



# Les instances

au 31 décembre 2024

## Actionnaire majoritaire



## Autres actionnaires

## Gouvernance

### PRÉSIDENT

M. Jean-Marc VASSE

### ADMINISTRATRICE RÉFÉRENTE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

*Présidente de Caux Seine agglo*

Mme Virginie LUTROT

### ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*Conseiller délégué  
de Caux Seine agglo*

M. Jean-Marc VASSE

### ADMINISTRATRICE RÉFÉRENTE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

*Conseillère déléguée pour  
l'économie sociale et solidaire,  
l'emploi et la formation  
de Caux Seine agglo*

Mme Marie-Françoise LOISON

### ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT POUR L'AMÉNAGEMENT

*Vice-Président pour la  
planification, l'urbanisme  
et l'aménagement  
de Caux Seine agglo*

M. Patrick PESQUET

### ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT POUR LE COMMERCE

*Vice-Président pour les  
musées et le patrimoine  
de Caux Seine agglo*

M. Pascal SZALEK

### ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT POUR LA STRUCTURE DE PORTAGE IMMOBILIER

*Conseiller délégué  
pour l'économie mixte  
de Caux Seine agglo*

M. François BOMBEREAU

## Administrateurs

M. Jean-Marc VASSE

Mme Virginie LUTROT

M. François BOMBEREAU

M. Bruno CADIOU

M. Stéphane CAVELIER

M. Jacques CHARRON

M. Bastien CORITON

Mme Christine DÉCHAMPS

M. Frédéric DENIZE

M. Christophe DORÉ

Mme Lysiane DUPLESSIS

Mme Karinne JUNG

M. Hubert LECARPENTIER

Mme Nathalie LEMESLE

Mme Marie-Françoise LOISON

M. Vincent LECARPENTIER

M. Patrick PESQUET

M. Pascal SZALEK

M. Christophe TÉTREL

M. Roger BERGOUGNOUX

M. Bernard VERDIÈRE

M. Michel CAVELIER

M. Franck ISAAC



# Les missions de l'agence

## Contrats conclus avec Caux Seine agglo (CSa)

### 1 • MARKETING TERRITORIAL & PROMOTION

- L'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique durable
- L'élaboration d'une stratégie de marketing territorial et d'une offre adaptée aux besoins locaux
- Le développement de l'Axe Seine

### 2 • DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EMPLOI / FORMATION

- Une mission d'accueil & de conseils à destination des différents publics cibles
- Une mission d'élaboration du programme annuel d'actions en réponse aux besoins identifiés sur le territoire et en lien avec les axes d'interventions définis
- La mise en œuvre de ce programme d'actions
- La gestion du dispositif de la clause d'insertion
- L'animation de la plateforme partenariale
- L'animation d'un observatoire local "emploi formation" et d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales
- L'animation et le suivi des clauses d'insertion
- La gestion de premier niveau de l'équipement « Maison des compétences »
- La gestion administrative et financière des espaces mis en location ou à titre gracieux à destination des partenaires de l'emploi et de la formation

### 3 • STRUCTURATION & ANIMATION ENTREPRISES

- La constitution d'un point d'entrée visible par les entreprises dans les circuits administratifs
- La prospection en partenariat avec la Région Normandie
- La constitution d'une interface pour l'accueil des porteurs de projet
- L'accompagnement des entreprises dans leurs démarches et échanges avec l'administration
- Le développement des services au sein des zones d'activités
- La participation à la création d'équipements à destination économique (incubateurs, tiers lieux, pépinières, ateliers relais, aménagement de zones d'activités, etc.)

### 4 • DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - SOUTIEN AUX ENTREPRISES

- Le développement de l'activité économique en recherchant des financements privés et publics pour le compte de l'agglomération
- La conduite des démarches de mécénat
- L'accompagnement des entreprises sur les aspects de transmission et reprise d'activités
- Le développement d'un observatoire économique

### 5 • GESTION IMMOBILIER D'ENTREPRISES & ZONES D'ACTIVITÉS ENTREPRISES

- La gestion de l'immobilier d'entreprises (ateliers relais & bureaux) et de zones d'activités



### 6 • GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE

- Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat à l'échelle de Caux Seine
- Accompagner les choix de développement commercial

## 7 • TERRITOIRES D'INDUSTRIE

- Identifier les besoins des industriels et assurer leur suivi
- Animer des groupes de travail avec les industriels de Caux Seine
- Assurer la coordination entre les EPCI concernés de l'Axe Seine
- Participer aux réunions de travail concernant l'initiative « Territoires d'Industrie » à l'échelle de l'Axe Seine
- Préparer les dossiers techniques relatifs à l'initiative « Territoires d'Industrie » et assurer la logistique des réunions

## 8 • INGÉNIERIE ET AMÉNAGEMENT

- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'aménagement économique
- Piloter la préfiguration de la création de la future structure de portage en immobilier d'entreprise
- Réaliser l'ingénierie des différents projets d'aménagements économiques et urbains
- Assurer la maintenance des zones d'activités économiques
- Assurer le suivi des rétrocessions de VRD de lotissements à Caux Seine aggro
- Accompagner l'agglomération pour l'aménagement de la friche DESGENÉTAIS (Bolbec)
- Participer aux travaux relatifs aux orientations d'aménagement et de programmation (Schéma de cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme intercommunal)

## 9 • GESTION DU PÔLE ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE SOLI'SEINE

- Assurer la gestion de l'ensemble immobilier
- Assurer la gestion du FabLab



## 10 • DIGITALISATION DU COMMERCE

- Renforcer l'accompagnement individuel ou collectif des commerçants de Caux Seine à la digitalisation afin d'améliorer leur présence digitale (site web, réseaux sociaux, marketplace, ...) par la réalisation de diagnostics, formations courtes, ateliers et rendez-vous individuels

## 11 • ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Développer l'appétence des jeunes du territoire pour l'enseignement supérieur et favoriser leur accès aux informations post-bac
- Densifier l'offre de formation implantée sur Cosne agglo, en lien avec les filières prioritaires du territoire
- Attirer des jeunes diplômés sur Caux Seine agglo

### Contrats conclus avec les communes

#### 1 À 7 • GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE

Lillebonne, Port-Jérôme-sur-Seine, Bolbec, Gruchet-le-Valasse, Rives-en-Seine, Terres-de-Cauxet Arelaune-en-Seine

- Développer une stratégie et un plan d'actions territoriales en faveur du commerce et de l'artisanat à l'échelle de Caux Seine
- Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs
- Accompagner les choix de développement commercial

#### 8 À 11 • « ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE » AVEC TERRES-DE-CAUX, LANQUETOT, MÉLAMARE, SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE ET YÉBLERON

Assurer la revitalisation et l'aménagement dans les centres bourgs.



# 2024 en chiffres



## Gestion foncière et immobilière

- 29 équipements gérés, soit **9 000 m<sup>2</sup>**
- Taux d'occupation : **93,17 %**

### Le foncier des zones d'activités

- Fin 2024 : **23,28 ha** disponibles à la vente / location
- 2023 : **26 ha**
- 2022 : **47,8 ha**
- 2021 : **125 ha**

### Demandes de locaux

- **45** demandes en 2024, contre 60 en 2023.

## Développement économique



- **603** contacts et rendez-vous de suivis avec les entreprises
- **71** demandes d'implantation d'entreprises
- **45** demandes de locaux
- **5** projets de start up accompagnés
- **100 008€** de collecte de mécénat

## Emploi, formation

- **3 900** participants aux événements et ateliers de la Maison des compétences, dont **1 650** au Forum des métiers
- **1 694** rendez-vous individuels conseillers emploi, formation et orientation (+55% en 2023)
- **702** participants aux plateformes de recrutement (+40% en 2023)
- **25** réunions d'information recrutement
- 1 job dating spécial Industrie
- **68 242** heures d'insertion réalisées  
-> création de **87** emplois, dont **37** contrats + de 6 mois
- **14** ateliersforums métiers dans les établissements scolaires > **301** élèves
- **115** accompagnements RH entreprises
- **1 911** mises en relation recruteurs/candidats



## Communication

- 11 vidéos, formats interviews
- Démarche de stratégie marque employeur territoriale initiée
- **LinkedIn** : **3 593** abonnés (+578)
- **Facebook Caux Seine développement** : **2 133** followers (+253)  
2 044 j'aime (+266)
- **Facebook Maison des compétences** : **2 651** followers (+114)  
2 400 j'aime (+37)

## Commerce

- **33** nouvelles ouvertures de commerces avec vitrine
- **30** cessations d'activité avec vitrine
- **20** reprises
- **10** relocalisations au sein du territoire
- Taux de vacances : **7%** (+1)
- **44** événements organisés avec les unions commerciales
- **156 815€** commercialisés en Chèques cadeaux (+32%)

## Aménagement

- **91,3 ha** de zones de compensations environnementales sur Port-Jérôme
- > **49,6 ha** à Saint-Jean-de-Folleville
- > **37,2 ha** à Lillebonne
- > **4,5 ha** au Caudebecquet



# Grandes implantations industrielles : une année de consolidation et d'avancées sur le terrain

## Air Liquide

- Production de 28 000 tonnes d'hydrogène par an**
- Capacité : 200 MW**
- 400 M€ d'investissement**

Après l'élevation du terrain en 2023, la construction de l'usine Air Liquide Normand'Hy et de son poste électrique par RTE a été initiée. Une unité de conditionnement a été annoncée pour compléter la logistique.



©AirLiquide

## RTE

Les tracés des nouvelles lignes ont été confirmés par le Préfet de l'Eure le 10 avril pour l'implantation d'un poste électrique 225 et 400 kV, à Saint-Jean-de-Folleville pour l'approvisionnement électrique des prochains projets industriels des ZI de Port-Jérôme et du Havre. Ce poste permettra de répondre à une augmentation de 50% des besoins électriques d'ici 2050.



©Fédéric Ruffin

## Eastman

- 1,2 Mds€ d'investissement**
- 350 emplois directs, 1 500 indirects**
- 2 phases de construction**
- 220 000 tonnes de déchets plastiques recyclés**

Fin de la concertation continue le 28 mai. Enquête publique du 10 juin au 10 juillet, après une concertation. Permis d'aménager et de construire validés le 5 septembre.



## Futerro

- 500 M€ d'investissement**
- 250 emplois directs**
- 900 emplois indirects**
- 75 000 tonnes de biopolymère**

Futerro a franchi une étape majeure en réalisant une première levée de fonds. En 2024, Futerro a également signé un partenariat important avec Tereos, son fournisseur principal en sirop de glucose, favorisant les synergies industrielles et consolidant ses partenariats clés.



## PROJET HINTERMODAL : LE SOUTIEN DE L'I.A.

· Tirer parti des caractéristiques géographiques et des atouts économiques de l'hinterland de l'Axe Seine, pour favoriser son développement par la mise en œuvre du transport multimodal. Tel est l'objectif premier de ce projet de 24 mois, initié en 2023. Il s'agit également d'approfondir la connaissance des schémas multimodaux optimisés et d'explorer le rôle des nouvelles solutions logicielles, basées sur l'intelligence artificielle.

· La force de ce projet de recherche et développement réside dans son consortium, composé de Caux Seine développement, qui représente les intérêts économiques d'un territoire proactif sur le plan industriel et la massification des flux, de 5 Degrés, expert en transformation technologique et projets innovants, et de Touax, leader mondial de la location et de la gestion de wagons et de barges fluviales. Le programme a permis d'aboutir à l'élaboration d'articles scientifiques, la diffusion et la valorisation, à travers des séminaires, conférences nationales et internationales.

· L'étude Hintermodal est financièrement portée par l'Agence de la transition écologique (Ademe), les Conseils régionaux d'Île-de-France et de Normandie, ainsi que les services de l'État via un Contrat de plan interrégional État-Régions (Cpier) Vallée de la Seine.



# Les projets innovants

**Développer, valoriser et soutenir la compétitivité du territoire par l'innovation, comptent parmi les ambitions de Caux Seine agglo. Entreprendre, fédérer, animer sont au cœur des missions de son agence de développement économique, Caux Seine développement.**

## Skwheel

Skis électriques tout terrain et sans neige. Identification d'accompagnements financiers publics et privés. Proposition de locaux pour la production et l'assemblage ; Skwheel changera sa stratégie en sous-traitant sa production.

## Aurora

Stérilisation d'équipements, dont médicaux, par plasma froid. Hébergement de l'équipe industrialisation à l'abbaye du Valasse. Identification de partenaires financiers et industriels.

## NivoElec

Outil pour simplifier la pose d'équipements électriques. Accompagnement sur le développement du business plan et mise en relation avec des partenaires industriels et consulaires.

## Workinfly

Plateforme d'autorisation et surveillance des survols de drones. Hébergement cofinancé par l'AIE dans le cadre de l'incubation par Normandie Incubation. Projet lauréat de Réseau Entreprendre Normandie Estuaire.

## Dress'n Roll

Habillement de fauteuils roulant. Prototypage au Fab Lab Soli'Seine et au Clips Ressourcerie.



# Détection et accompagnement de nouveaux projets

## Sterne

11 startup de l'Estuaire de la Seine ont été accompagnées pendant 3 mois, grâce à l'expertise de Normandie Incubation et l'organisation de la CCI Seine Estuaire. La clôture de cette édition du dispositif Sterne s'est tenue à l'abbaye du Valasse, sous forme d'un concours de pitchs. Exemples de projets : covoiturage sécurisé pour les femmes, production d'énergie à très bas coût, réseaux sociaux pilotés par IA, avions partagés, agent virtuel pour les sportifs, tiers-lieu d'artisans, kit anti-récidive de chute pour les aînés, réparation maroquinerie à vie, etc.

L'action pour laquelle Caux Seine développement est partenaire, sera renouvelée en 2025.



## Territoire d'industrie Axe Seine : le périmètre s'étend

10 territoires, contre 7 précédemment, constituent le Territoire d'Industrie de l'Axe Seine. Caux-Austreberthe, Pont-Audemer Val-de-Risle et Roumois-Seine ont rejoint le dispositif en cours d'année. Ils œuvrent ensemble autour des quatre thématiques de la phase II de ce programme porté par l'Etat : l'innovation, la transition écologique, la maîtrise du foncier et le renforcement des compétences.



## UNE CHAIRE EUROPÉENNE D'EXCELLENCE EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Caux Seine agglo, Caux Seine développement et l'École de Management de Normandie (EMN) s'associent pour promouvoir l'économie circulaire, à travers une convention pluriannuelle 2024-2026. Il été adoptée au Conseil communautaire du 09 juillet 2024.

Ce partenariat, soutenu par une subvention, finance la Chaire d'excellence industrielle en économie circulaire, qui allie recherche/expertise académique, formation et actions locales.

**L'objectif :** renforcer le tissu économique local, soutenir les entreprises dans leurs démarches circulaires, et favoriser des synergies entre acteurs publics et privés.

Ce projet fédérateur incarne un levier d'innovation et de développement économique pour le territoire.

## 100 008 € DE MÉCÉNAT D'ENTREPRISES

Caux Seine développement met en avant une offre de mécénat qui alimente la stratégie RSE de ses partenaires. Une manière innovante d'agir ensemble pour la transition écologique, l'emploi et la culture.

- **“Les Escales du climat” plébiscitées par les entreprises mécènes**

Dans le cadre de sa politique de transition écologique, Caux Seine agglo lance les Escales du Climat, une manifestation ambitieuse destinée à sensibiliser le grand public aux enjeux climatiques. Les mécènes sont particulièrement actifs sur ce sujet puisque 65 000 € ont été collectés grâce à 10 entreprises. Ils expriment par leur forte contribution à cette action itinérante créative, en accompagnant Caux Seine Agglo dans la mise en place de ce programme de sensibilisation. Leur mobilisation vient compléter l'engagement opérationnel de leurs équipes au quotidien

- **“Osez être vu-e et entendu-e” soutenus par la Fondation Groupe EDF**

Ce parcours de 5 jours concerne 60 personnes chaque année. Il est consacré à restaurer l'estime, la confiance et l'image de soi pour être au meilleur de ses capacités pour réussir les démarches de recherches d'emploi, de formation, les entretiens de sélection et de recrutement.

Ces ateliers s'inscrivent dans les objectifs poursuivis par la Fondation Groupe EDF en matière d'inclusion et offrent à Caux Seine agglo l'opportunité d'aller plus loin en matière d'accompagnement vers l'emploi.

- **Exposition des process et des métiers “l'industrie se ré-invente ici”**

Cette exposition vise à présenter les futurs grands projets industriels de Caux Seine agglo. Elle permettra à des publics très différents que sont les jeunes, les étudiants, les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion, les habitants notamment, de découvrir ces nouveaux projets et les métiers de l'industrie de demain qui se développent actuellement sur le territoire. Le soutien des mécènes reflète leur volonté d'accompagner l'innovation et la décarbonation du territoire.



Les représentants des mécènes Enedis, GRDF, TotalEnergies, Veolia, Cabot, Engie, Logéal immobilière, Logeo Seine et Naturau!Un réunis le 5 novembre, à l'abbaye du Valasse.

# MERCI !



# L'expertise d'aménagement au service des communes

## Les marchés d'assistance aux projets communaux

Ces marchés auprès des communes permettent aux actionnaires de bénéficier d'une expertise en matière de gestion de projets de construction.

En 2024, Caux Seine développement a poursuivi ses missions de conseils auprès de la commune de Lanquetot pour la réhabilitation d'un bâtiment agricole en mairie. Le permis de construire a été déposé en fin d'année. Un marché d'AMO auprès du Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) de Grand-Camp pour la construction d'un groupe scolaire a, par ailleurs, été signé.

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a également été signé avec la commune de Gruchet-le-Valasse pour un projet de groupe scolaire. Il s'agit d'étendre le site actuel pour y intégrer des classes de maternelles et de proposer une rénovation globale de l'existant. Une réflexion autour des espaces publics situés à proximité du groupe scolaire est également prévue.



Ariane, au premier plan, fait face à la zone industrielle de Port-Jérôme, devant le programme Calypso en cours de réalisation.

## Projet ARIANE

Le futur bâtiment Ariane incarne la vitrine de l'écosystème de l'agglomération, de ses transitions autour des plastiques de demain notamment, de sa démarche technopolitaine. Situé à Port-Jérôme-sur-Seine, face à la ZI de Port-Jérôme, le bâtiment d'environ 5600m<sup>2</sup> qui doit jouxter le programme Calypso répondra aux demandes de services des entreprises et regroupera sur un même lieu un ensemble de ressources de proximité fréquemment utilisées.

Le bâtiment regroupera :

- un centre d'affaires comprenant un auditorium, des salles de commissions, un show-room;
- un pôle entreprises réunissant les acteurs du développement économique. Il disposera d'un hôtel d'entreprises;
- un centre de formation.

## Le Caudebecquet requiert une étude pyrotechnique

Le site de compensation du Caudebecquet sur la commune de Rives-en-Seine est un axe antique de l'ancienne route de Rouen - Caudebec. Le site a connu la création de l'abbaye de Saint-Wandrille-Rançon, en amont de la vallée, en 649. Le secteur est notamment connu pour le port de l'abbaye de Saint-Wandrille puis l'installation de l'usine Latham, en 1917, qui intéressera la Défense nationale.

À la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la commune de Saint-Wandrille était un lieu stratégique pour la construction d'une rampe de lancement de bombes volantes V-1, par les Allemands. En juin et août 1944, le site du Caudebecquet et la vallée de la Rançon ont été bombardés par les alliés, causant la destruction des bâtiments militaires. Ils ont généré une trentaine de cratères, pouvant aller jusqu'à 7 m de large. Aujourd'hui la renaturation du site nécessite l'extraction des matériaux de craie de l'ancienne carrière, à l'entrée de Caudebec-en-Caux. Dans ce contexte, Caux seine développement mène une étude pyrotechnique pour localiser les engins de guerre, avant des travaux prévus en 2025.



## Friche Masurel : la démolition filmée

Afin de rendre plus concret les projets de réhabilitation des friches du territoire, un enregistrement vidéo de suivi du chantier de démolition et dépollution de la friche Masurel, située à Saint-Eustache-la-Forêt a été réalisé.

Les heures d'enregistrement montées de façon accélérée constituent un timelapse destiné aux différents canaux de communication de Caux Seine agglo et Caux Seine développement.



© Yann Dentu

# Des accompagnements soutenus pour l'adaptation des commerces aux nouveaux usages



**Les commerçants et les artisans ont fait face à un contexte économique de plus en plus fragile, marqué par la hausse des charges, l'inflation et l'évolution rapide du e-commerce. Caux Seine développement reste à leurs côtés pour les accompagner et les aider à s'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs.**

Cette année a été marquée par la mise en place d'une nouvelle aide à l'investissement, visant à favoriser la modernisation des commerces. L'accompagnement des commerçants et artisans dans leur transition numérique a également été renforcé, grâce au nouveau soutien des fonds européens FEDER. Ces actions ont pour objectif de soutenir la digitalisation des entreprises, tout en contribuant à la dynamisation des centres-villes et, *in fine*, stimulent la fréquentation et revitalisent les zones commercantes.

## Mouvements des commerces sur les 7 villes-centres

- **33** nouvelles ouvertures de commerces avec vitrine
- **30** cessations d'activité avec vitrine
- **20** reprises
- **10** relocalisations au sein du territoire.

Trois communes poursuivent le dispositif Boutique Test, un levier efficient pour encourager l'entrepreneuriat et limiter la vacance commerciale. Ce dispositif offre un soutien financier en prenant en charge une partie du loyer pendant un an.

- 1 nouvelle Boutique Test occupée à Bolbec (téléphonie)
- 1 nouvelle Boutique Test occupée à Lillebonne (photographies - vidéastes)

## DIGITALISATION DU DISPOSITIF DE RESTAURATION LOCALE DES AGENTS

Avec l'appui de Caux Seine développement, Caux Seine agglo simplifie et digitalise son dispositif de participation à la restauration des agents. Cette modernisation soutient les agents et le commerce local tout en réduisant la charge administrative des commerçants et des services RH, garantissant ainsi efficacité, sécurité et transparence. Les communes de Port-Jérôme-sur-Seine et Lillebonne, déjà engagées dans ce dispositif, ont également été associées à la démarche.

## ÉVOLUTION DU TAUX DE VACANCE

Depuis 2018, la vacance commerciale est en recul sur le territoire pour se stabiliser ces trois dernières années. Une légère hausse de la moyenne a été constatée en 2024 : sur les sept villes centres de Caux Seine agglo, qui concentrent 88 % des commerces du territoire, le taux de vacance moyen s'établit à 7 %, soit une augmentation d'un point par rapport à 2023. Cette évolution s'inscrit dans la tendance nationale et régionale.

À l'échelle nationale, le taux de vacance commerciale a progressé de 9,73 % en 2023 à 10,85 % en 2024\*. En Normandie, il est passé de 8,57 % à 9,60 %, soit une hausse de 1,03 point.

Caux Seine agglo	Déc. 22	Déc. 23	Déc. 24
Bolbec	9%	9%	10%
Gruchet-le-Valasse	4%	4%	7%
Lillebonne	9%	10%	10%
PJ2S	2%	2%	5%
Terres-de-Caux	3%	3%	3%
Rives-en-Seine	6%	4%	2%
Arelaune-en-Seine	6%	5%	5%
Caux Seine agglo	6%	6%	7%

\*source : Codata Services SA



## DISPOSITIF MODERNISATION DES COMMERCES ACTE

Avec l'appui de Caux Seine développement, Caux Seine agglo a conventionné avec la Région Normandie et lance ACTe, un dispositif de soutien aux commerçants et artisans pour financer leurs investissements.

**L'objectif :** renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs en accompagnant la rénovation, la modernisation et la transition écologique, énergétique et numérique des. Commerçants et artisans, tout en stimulant leur fréquentation et leur chiffre d'affaires.



# Les aides financières

## Aide impulsion proximité

Les crises sanitaires de 2020 et 2021 ont souligné la nécessité d'un soutien durable aux artisans commerçants. En réponse, le dispositif Impulsion Proximité a été initié en 2022 pour accompagner les transmissions-reprises, les investissements productifs et les besoins de trésorerie.

**Bilan :** trois dossiers ont été soutenus dans le cadre d'Impulsion Proximité Investissement. Une convention de trois ans a été signée le 22 avril 2022 avec Caux Seine agglo, incluant un abondement de 10% sur le volet investissement. Au total, la Communauté d'agglomération a versé 12 598,40€, dont un dossier à hauteur de 5 500€ en 2024.

## Le chèque cadeau Caux Seine

Fin 2024, le titre de paiement local, initialement réservé aux adhérents de la Fédération des commerçants et artisans de Caux Seine Agglo, a été étendu à l'ensemble des commerçants et artisans du territoire.

· **156 815€** de chèques cadeaux commercialisés en 2024 (+ 32% par rapport à 2023)

· **180** enseignes acceptent le chèque cadeau local

## Accélérer la transition numérique du commerce

L'évolution des habitudes de consommation, amplifiée depuis la crise sanitaire, a confirmé l'importance de la digitalisation des activités des commerçants, artisans et producteurs locaux.

Caux Seine agglo a ainsi mis en œuvre un plan d'action numérique, avec le soutien de Caux Seine développement : après une phase d'expérimentation de 2020 à 2023, soutenue par le programme FEDER 2014-2020, l'agglomération poursuit cette expérimentation pour aider les entreprises locales à s'adapter aux évolutions du numérique.

Un nouveau fonds de financement FEDER sur la période 2024-2027, a été adopté avec la Région Normandie, à hauteur de **250 152€**.

## Simplification et modernisation du dispositif de participation à la restauration des agents

Soucieuse du bien-être de ses agents et engagée en faveur du commerce de proximité, Caux Seine agglo modernise son dispositif de participation à la restauration en le digitalisant. Ce système permet d'apporter un soutien financier aux agents fréquentant les commerces de bouche du territoire. Cette modernisation permet de réduire la charge administrative, d'améliorer la transparence et sécuriser le processus.

 **ACHETERSUR  
CAUXSEINE.FR,  
LA VITRINE DIGITALE  
DU COMMERCE LOCAL**

### Chiffres clés 2024

- **22 637** utilisateurs : **+10,62%**
- **87 562** pages vues : **+13,31%**
- **337** boutiques référencées

## 34 commerces de bouche conventionnés

**1 050 agents bénéficiaires** Caux Seine agglo, Port-Jérôme-sur-Seine et Lillebonne

### Depuis juillet 2024

- **2 645 transactions** réalisées
- **12 882€** de participation versée par les communes
- **30 400€** de chiffre d'affaires générés pour les commerces de bouche

## Soutenir les unions commerciales et dynamiser les centres-villes

Pour renforcer l'attractivité des centres-villes et soutenir les unions commerciales, **44** actions commerciales ont été organisées dans les villes-centres de Caux Seine agglo, pour accroître le flux de visiteurs et dynamiser l'activité économique locale.

# Soli'Seine, un modèle original et unique

**Dans le cadre de ses missions d'appui au développement de l'économie et de l'emploi, Caux Seine développement accompagne le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire. Caux Seine agglo a ainsi adopté un plan d'orientation stratégique en six axes pour la période 2021-2026.**

## SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

### Clips Ressourcerie : une antenne à Terres-de-Caux

Le Comité local d'insertion professionnelle sociale (Clips) poursuit ses activités et ses missions d'insertion par l'activité économique et ouvre en au printemps 2025 une antenne à Terres-de-Caux, autour d'une boutique solidaire et de deux ateliers de réparation et de réemploi numérique. Le pôle commerce de Caux Seine développement a accompagné l'association dans la recherche du local, en lien avec la commune. Cette antenne devrait permettre de créer 8 emplois. Une partie des investissements sera portée par Caux Seine agglo

### Projet de jardin d'insertion et de la légumerie

Caux Seine développement travaille au côté de Brotonne Environnement pour le développement de ses activités maraîchage et légumerie. Caux Seine développement a participé aux échanges avec les acteurs de l'agglomération havraise qui ont permis à la légumerie de se positionner sur le marché de fourniture de légume de quatrième gamme pour les cantines de la ville du Havre.



## GESTION ET ANIMATION DE SOLI'SEINE

Dans le cadre de ses missions - Caux Seine développement assure la gestion et l'animation de Soli'Seine, un Espace d'entreprises solidaires et écologiques. Soli'Seine accueille 2 entreprises d'économie sociale et solidaire, Clips Ressourcerie et Brotonne Environnement, ainsi qu'un FabLab, géré par Caux Seine développement.

### Le Fab Lab Soli'Seine

Lancées en 2022, les activités du FabLab Soli'Seine poursuivent leur développement en partenariat étroit avec l'association Fab'n Caux.

- **162** jours d'ouverture
- **78** ateliers
- **202** participants
- **247** réservations de machines

Afin de promouvoir les activités du FabLab, Caux Seine développement a produit une première vidéo de présentation de ses équipements.

### Ouverture d'un Repair café

Un Repair café - ou café de réparation - a été créé dans l'espace Soli'Seine. Les bénévoles de la Ressourcerie proposent un rendez-vous mensuel aux particuliers pour réparer gratuitement tous types d'objets ménagers, en partenariat avec le FabLab.



### Soli'Seine suscite l'intérêt des collectivités

L'Ademe anime un réseau normand des chargés de mission des territoires engagés dans la transition écologique. Le 4 octobre 2024, 23 chargés de mission de collectivité de Normandie sont venus découvrir Soli'Seine et échanger avec les acteurs qui font vivre ce lieu.

### Instruction des demandes de subventions

Caux Seine développement assure l'appui technique pour l'instruction des demandes de subventions des entreprises de l'économie sociale et solidaire à Caux Seine agglo. Pour l'exercice 2024, le montant total des demandes instruites est de 125 000€.

### Territoires zéro chômeur de longue durée

2024 est la troisième année de mise en œuvre de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée à Port-Jérôme sur Seine. L'entreprise à but d'emploi La Source a poursuivi son développement dans ce contexte. Au 31 décembre, l'entreprise comprenait 37 salariés en CDI et prévoyait l'embauche de 5 ETP supplémentaires en 2025.





# Une adaptation constante des projections sur l'emploi

**Caux Seine développement anime tout au long de l'année une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur son territoire. L'anticipation des évolutions du marché de l'emploi local et l'adaptation de l'offre de formations constituent l'un des axes de la stratégie de développement économique portée par l'agence. Les actions de l'agence, à travers la Maison des compétences, se déclinent selon quatre volets.**



## INFORMER LES PUBLICS SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

Plusieurs événements d'ampleur ont été proposés faire découvrir des secteurs d'activités, des entreprises et des métiers aux scolaires mais aussi aux adultes qui cherchent un emploi ou envisagent une reconversion professionnelle.

### • Le Forum des métiers

En partenariat avec l'agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie et la CCI Seine Estuaire a organisé la 15<sup>e</sup> édition du Forum des métiers. Cette édition a réuni plus de 80 exposants et accueilli près de 1 650 visiteurs, en augmentation par rapport à la précédente.

### • 2<sup>e</sup> édition du forum de la reconversion professionnelle et de la formation

Organisé en partenariat avec le Clips Formation, ce forum a rassemblé 30 exposants, 275 visiteurs. Le taux de satisfaction visiteurs est de 90%.

### • L'industrie une chance pour moi

En partenariat avec l'association des industriels de Caux Seine agglo (Incase) cette 4<sup>e</sup> édition eut promouvoir les métiers de l'industrie aux jeunes collégiens du territoire. 14 entreprises industrielles ont été mobilisées pour cette 4<sup>e</sup> édition. 37 classes de 3<sup>e</sup> et 8 classes de seconde, soit plus de 1 200 élèves, y ont participé.

Un partenariat avec l'Université du Havre a, par ailleurs, permis d'accueillir sur le territoire un groupe d'étudiants.



### • Les parcours découverte des métiers

En partenariat avec la Mission Locale, 5 parcours découverte métiers ont été proposés. Ils ont réuni 78 inscrits autour des métiers du secteur santé / social, des fonctions supports, de la vente et du commerce, du spectacle et du secteur animalier.

### • Le forum des métiers du numérique et du multimédia

Organisée dans le cadre de la Semaine du Numérique, ce forum a mobilisé une quinzaine d'exposants (Écoles, Universités, Google...) et accueilli une cinquantaine de Lycéens du territoire qui ont pu s'informer sur les carrières et les formations dans le secteur du numérique.



## ADAPTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION

Caux Seine développement a travaillé sur différents projets visant à développer et à adapter l'offre de formation locale aux mutations du marché de l'emploi et aux besoins en compétences liées aux futures implantations d'entreprises industrielles.



SCANNEZ-MOI

### • H2 Académie : un projet d'envergure régional au lycée Pierre-de-Coubertin, à Bolbec

Le projet H2 Académie porté par Caux Seine agglo et un consortium d'acteurs de l'hydrogène, industriels et institutionnels. Il s'inscrit dans le cadre du projet H2 neutralité Carbone, piloté par le CEINE et l'Education Nationale pour développer et promouvoir la filière de formation professionnelle hydrogène décarboné en Normandie et au long de l'Axe Seine.



### • Lancement du comité de pilotage H2 Neutralité Carbone

Le 9 septembre 2024 a marqué une étape clé pour le projet H2 Neutralité Carbone avec le lancement officiel de son premier comité de pilotage qui a rassemblé les partenaires du consortium. Ensemble, ils ont posé les bases de la coordination et de la mise en œuvre des actions stratégiques visant à faire de la Normandie un leader dans le domaine de l'hydrogène décarboné.

### • Mise en œuvre des actions du schéma local de l'enseignement supérieur

En 2023 Caux Seine agglo a adopté son Schéma local de l'enseignement supérieur. Il s'articule autour de 3 orientations stratégiques :

- Développer l'appétence des jeunes du territoire pour l'enseignement supérieur et leurs favoriser l'accès aux formations postbac
- Densifier l'offre de formation implantée en CSA en lien avec les filières prioritaires du territoire
- Attirer des jeunes diplômés dans les entreprises de Caux Seine Agglo

Caux Seine développement a été missionné par Caux Seine agglo pour piloter la mise en œuvre opérationnelle des actions inscrites dans ce schéma.

### • E-Campus

Une préouverture est envisagée en septembre 2025 à la Maison des compétences, pour une ouverture en septembre 2026 au sein de la Médiathèque à Lillebonne.

### • Partenariat consolidé avec l'École de Management de Normandie Compétences

Il vise à proposer aux entreprises du territoire des formations dans des domaines très divers. En 2024 une formation Manager de proximité a été proposée dans les locaux de la Maison des compétences. Elle a réuni 12 participants.

### • Des projets d'ouverture de nouvelles formations

Le lycée Guillaume-le-Conquérant, à Lillebonne, a été accompagné dans le cadre d'un projet d'ouverture de 2 nouvelles formations : un BTS Métiers de la Chimie et un BAC STL, série sciences et technologie de laboratoire. Un dossier sera soumis aux instances académiques en 2025.

### Deux nouvelles bourses étudiants

Lancement des deux dispositifs de bourses étudiantes, Sup'Up et Sup'Top pour encourager les poursuites d'études dans les domaines des sciences et technologies et attirer des étudiant bac+5 dans les entreprises de Caux Seine agglo, pour leur stage de fin d'étude dans ces mêmes domaines. SUP'UP comptabilise 26 dossiers en 2024. Ceux de SUP'TOP sont en cours.





## ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS DÉMARCHES DE RECRUTEMENT

### Chiffres clés 2024 :

- **115** rendez-vous RH entreprises
- **1 911** mises en relation recruteurs/candidats.

### Sur le web, cauxseine-emploi.fr

Caux Seine développement met à la disposition des entreprises du territoire un jobboard local pour diffuser leurs offres d'emploi et être mis en relation avec des candidats locaux. Lancée en 2021 cette plateforme est en développement. En 2023, des « totem » d'information ont été installés dans les halls d'accueil des mairies de principales communes de l'agglo.



## STATISTIQUES 2022 VS 2024

### 2022

- 189 comptes entreprises
- 990 comptes candidats
- 537 offres mises en ligne

### 2024

- 233 comptes entreprises
- 1780 comptes candidats
- 388 offres mises en ligne

### Les réunions d'information recrutement

Plusieurs réunions d'information recrutement ont été organisées par Caux Seine développement en partenariat avec des employeurs. L'enjeu étant d'apporter des réponses concrètes et de favoriser le recrutement d'habitants du territoire Caux Seine agglo.

25 réunions recrutement ont été organisées, notamment à travers les Forums de la logistique, de l'intérim. **702 candidats** ont été contactés pour participer à ces différentes réunions d'information.

### Favoriser l'accès des jeunes à l'emploi



En 2024, Caux Seine développement et ses partenaires ont mis en œuvre plusieurs projets destinés à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Des actions sont notamment proposées pour favoriser l'accès des jeunes aux emplois saisonniers : forum job saisonniers, action vendange 2023, saison hiver.

Les forums emploi saisonnier hiver se sont déroulés les 12 et 13 novembre. 16 jeunes y ont participé et 10 ont été recrutés. Ils vont occuper des postes de serveur(se), plongeur(se), aide de cuisine, valet ou femme de chambre.

Favoriser la mobilité, construire une candidature, se préparer à un entretien d'embauche et gagner en confiance en soi sont des objectifs cadres de l'opération.

### Le club RH Caux Seine aggro

Le Club compte 22 membres qui représentent plus de 2 000 emplois sur Caux Seine agglo.

Caux Seine agglo, Mairie de Lillebonne, Transdev, Actémium, Cegelec, Cabot, le CHI Caux vallée de Seine, Vallois, Téréos, Idreva, Cooperstandard, ADEF 76, SIEMO, IES, GED, ORIL Industrie, Logistique Val de Seine, Caux Seine développement, MC Donald's Gruchet le Valasse, Kaeffer, Bouygues Energies et Services et SLII.

En partenariat avec l'Agence de développement de Normandie, une journée RH a été organisée le à l'Abbaye du Valasse. Cet événement a accueilli 60 personnes pour une journée de conférences et d'atelier sur le thème de la responsabilité sociale des entreprises : « Recrutez et fidélisez vos talents par une approche socialement responsable »





## ATTIRER LES COMPÉTENCES SUR LE TERRITOIRE

### Les forums recrutement

Depuis 2017, Caux Seine développement développe sa présence sur les salons de recrutement régionaux avec les entreprises pour attirer des talents sur le territoire. En 2024, Caux Seine développement a participé à 4 salons. **450 candidats cumulés sur le stand CSD**



- Emplois en Seine, à Rouen
- 24 heures pour l'emploi Rouen puis Le Havre
- Je m'installe en bord de mer

### Rallye découverte des Entreprises

L'opération destinée aux étudiants est un partenariat avec l'université du Havre. Une quinzaine d'étudiants ont participé à l'édition 2024 qui vise à mieux faire connaître les entreprises du territoire, en particulier dans les secteurs en tension de recrutement.

### L'espace Public Numérique

Les multiples ateliers proposés et les accompagnements individuels proposés ont concerné **310 personnes**. Au 31 décembre, l'espace public numérique comptait **1060 inscrits**. 56 nouvelles inscriptions ont été enregistrées sur l'année 2024. Des travaux de modernisation de l'espace ont, par ailleurs été entrepris.

### L'Espace info métiers formations

Il s'agit d'un espace conseil, un espace numérique, un espace atelier, un espace consultation, un espace salon et enfin un espace découverte des métiers qui offre la possibilité d'accéder à des immersions métier en réalité virtuelle. 2465 visites y ont été comptabilisées ainsi que 345 participants aux ateliers.

### La maison des compétences

Dans le cadre de sa compétence « Emploi-Formation », Caux Seine agglo a ouvert, en 2010, la Maison des compétences. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la gestion et l'animation de cet équipement public est confié à Caux Seine développement.

### Le conseil « orientation-emploi-formation »

En 2024 les conseillers de la Maison des compétences ont réalisé **1694 rendez-vous individuels** avec différentes catégories de personnes : jeunes, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion...

### Témoignages d'usagers

« L'accompagnement est plutôt utile, les conseils appropriés, la conseillère a proposé des alternatives que je n'avais pas envisagées. »

« Mes recherches ont abouti grâce aux trois conseillères et je suis heureuse de changer de métier. Je suis satisfaite de tout ce que j'ai appris. »

### Les clauses sociales : un levier pour l'accès à l'emploi

Dans le cadre des clauses sociales, **68 242 heures** d'insertion ont été réalisées sur le territoire. Cela représente un total de **87 contrats de travail signés** sur l'année dont 37 contrats de plus de 6 mois. Afin de favoriser l'accès aux emplois proposés par les entreprises, des réunions d'information sont régulièrement organisées, en partenariat notamment avec les Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI). 14 rendez-vous d'information ont été organisés pour un total de 68 participants.



### Les trophées de l'insertion

La cérémonie annuelle qui met à l'honneur les efforts d'entreprises locales pour l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, a eu lieu en novembre. Cette édition a récompensé Erhyg, qui a œuvré à la réhabilitation de la résidence des Pommiers à Lillebonne, avec 28 points sur 30. La seconde entreprise, qui a travaillé sur la création du pôle ESS Soli'Seine, à Port-Jérôme-sur-Seine, avec 28 points sur 30 également, est Bomatec.



# Un écosystème de partenariats

## ENTREPRISES

### • Les réseaux et filières professionnels

ESA MELISSA - Agence Spatiale européenne  
France Chimie  
Institut de l'économie circulaire  
Logistique Seine Normandie  
Medef  
Normandie AéroEspace  
Normandie Énergies  
Nov&atech  
Numérique (NWX, NFactory)  
Pôle TES  
Réseau centre villes  
RETIS  
RTES - Réseau des territoires pour une économie solidaire  
UIMM

### • Réseaux d'entreprises, commerçants et artisans locaux

GIN - Groupement des indépendants normands  
INCASE  
La fédération Co'T Seine qui rassemble les associations de commerçants et artisans suivantes :  
- Les Boutiques de Gruchet-le-Valasse  
- Association Bolbécaise des commerçants  
- Cité commerciale de Lillebonne  
- Gravéchon Dynamique Commerce  
- Commerces en Seine  
- Dynamique Fauvillaise  
- Les boutiques d'Arelaune-en-Seine  
RENE - Réseau Entreprendre Normandie Estuaire

### • Mécènes

Crédit Agricole  
Fondation EDF

## COLLECTIVITÉS

Agglomération Fécamp Caux Littoral  
Le Havre Seine Métropole  
Département de la Seine Maritime  
Entente de l'Axe Seine  
Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine  
Région Normandie

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

### • Acteurs du développement économique

Agence de développement économique  
- Le Havre Seine Développement  
- Rouen Normandy Invest  
- Caen Normandie Développement  
- Seine Maritime Attractivité  
- Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'Estuaire de la Seine  
Caisse des Dépôts et Banque des Territoires  
CCI Rouen Métropole  
CCI Seine Estuaire  
Chambre d'agriculture  
CMA Normandie  
FEDER  
HAROPA  
INPI (Institut National de la Propriété Industrielle)  
Normandie Attractivité

### • Enseignement supérieur

CNAM Normandie  
École Centrale Supélec  
École de Management de Normandie  
ENSICAEN  
INSA Rouen  
Lycées et collèges de Caux Seine  
Universités de Normandie

### • Emploi/formation

Agence Régionale de l'orientation et des métiers de Normandie  
Alliances villes emplois  
APEC Normandie  
CEINE - Campus d'Excellence International Normand des Énergies  
CLIPS Formation - CEFAP - Scholar Fab - NATURA Pôle- Pôle formation UIMM Eure Seine Estuaire et Rouen-Dieppe - Polyvia Formation  
Clips Ressourcerie - Brotonne Environnement- AGIRE 76 - Naturaul'un  
Garage Social Caux Seine  
Id'ees Interim - PJ2S  
Mission locale du Pays de Caux Vallée de Seine  
Pôle emploi - Mission Locale - Cap Emploi  
Territoire zéro chômeur de longue durée

## Budget de fonctionnement 2024

- Produits d'exploitation : **3 038 591€**
- Charges de personnel : **2 291 399€**  
**vs 1 977 224€**
- Charges externes : **698 436€**  
**vs 631 591€**



## Ressources humaines



### TAUX D'ABSENTÉISME 2024

**1,1%**

### EFFECTIF



**41** personnes

> 28 femmes > 13 hommes



### ÂGE MOYEN

**43** ans

## Gestion des ressources humaines

- 51** actions de formation soit 95 jours
- 34** personnes formées dont 1 cycle certifiant

### AIDE À L'INSTALLATION D'ENTREPRISE

- Demandes de subvention : **22**
- Conventions signées : **5**
- Montant versés en 2024 : **136 835€**
- Dossiers soldés : **10**
- Nombre de dossiers qui se sont vu présenter le dispositif : **32**



### AIDE AUX COMMERCES DES TERRITOIRES

Dispositif mis en œuvre le 1<sup>er</sup> septembre 2024

- Demandes de subvention : **7**
- Conventions signées : **6**
- Montant accordés : **41 754€**
- Nombre de dossiers qui se sont vu présenter le dispositif : **28**



# RESSOURCES

30 **MÉTIERS**  
au service des **ENTREPRISES**  
**ET de l'EMPLOI**



\* effectifs au 31 décembre 2024



**A**ucune année ne se ressemble. 2024 n'aura pas dérogé à la règle. Caux Seine développement a réagi avec énergie et créativité à l'annonce de la fermeture de l'unité pétrochimique d'ExxonMobil et à son plan de licenciement. En collaboration étroite avec Caux Seine agglo, les services de l'Etat et la CCI Seine Estuaire, notre équipe a démontré sa capacité à s'adapter, à demeurer flexible et performante. Des aptitudes qui sont au cœur de notre ADN.

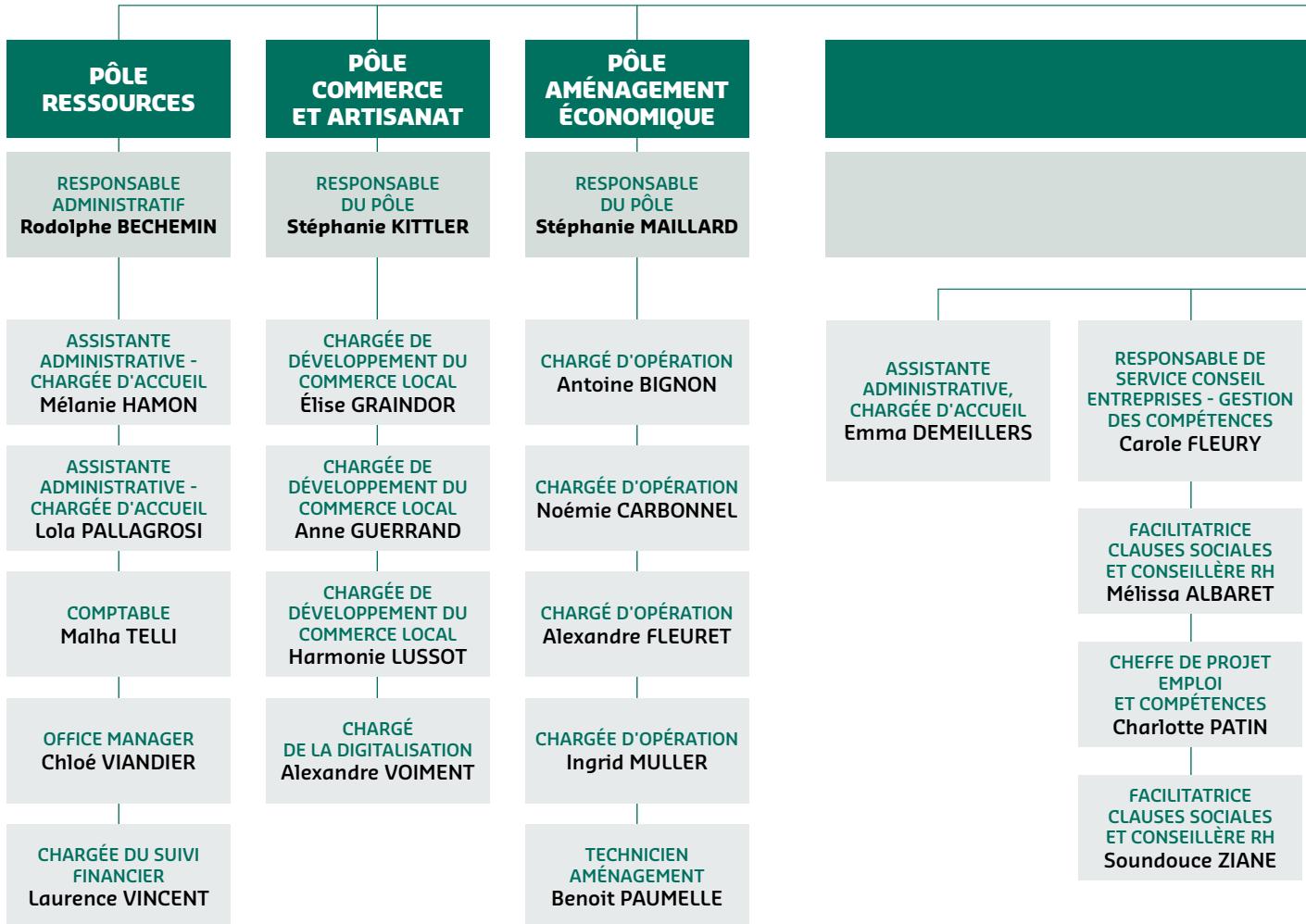
Dans ce type d'urgence économique et sociale, comme tout le reste du temps, l'adaptabilité de chacune et chacun est essentielle pour répondre aux défis qui s'imposent. La flexibilité de notre équipe et ses savoir-faire au cœur de la trentaine de métiers qui la compose, permettent d'ajuster nos stratégies rapidement.

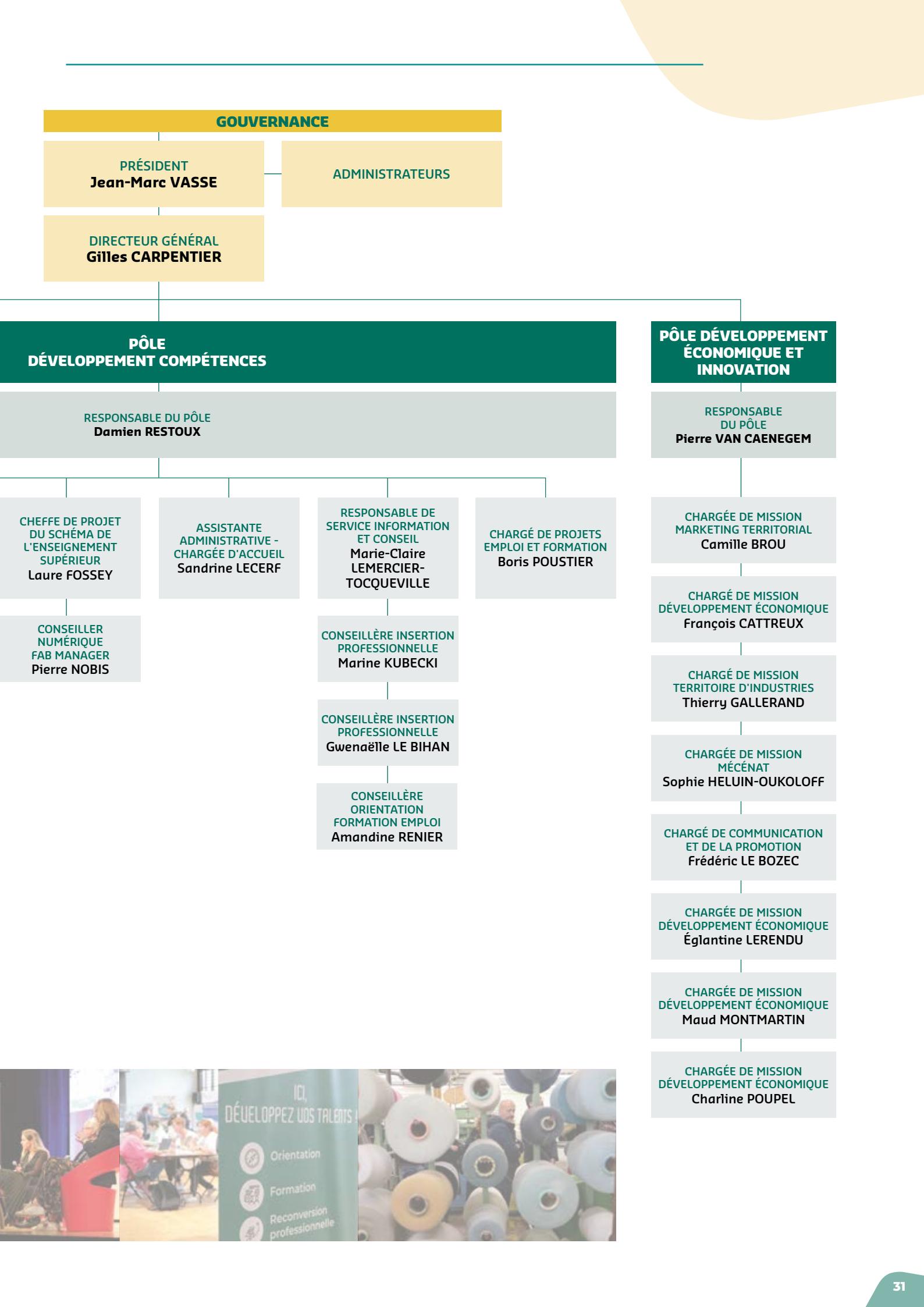
La créativité et l'anticipation guident nos actions. Ces forces s'appuient aujourd'hui par l'usage croissants de nouveaux outils, comme l'IA dont les applications se diversifient. Nous n'en sommes qu'aux balbutiements, mais cette technologie offre des avantages indéniables pour nous permettre d'optimiser nos processus.

Dans chaque pôle, nous poursuivons à transformer les défis en opportunités, fidèles à notre mission de développement pour les entreprises, l'emploi et le territoire.

Gilles Carpentier

# L'organigramme





Retrouvez-nous sur    
[cauxseinedeveloppement.com](http://cauxseinedeveloppement.com)

#### CAUX SEINE DÉVELOPPEMENT

Maison des entreprises  
7 rue des Terrasses  
76330 Port-Jérôme-sur-Seine  
Tél. : 02 32 84 40 32  
e-mail : csd@cauxseine.fr

#### MAISON DES COMPÉTENCES

Rue du Manoir  
76170 Lillebonne  
Tél. : 02 32 65 11 11  
e-mail : mdc@cauxseine.fr



En association avec



*Annexe 3 : Rapport d'Activité SDE 76*



# Rapport d'activité 2024



CÉCILE SINEAU-PATRY  
PRÉSIDENTE DU SDE76

2024 a été une année de transition, d'engagement et de consolidation pour le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76).

Dans un contexte énergétique en perpétuelle évolution, notre syndicat a poursuivi avec détermination ses missions au service des territoires de la Seine-Maritime, en plaçant l'intérêt général, la sobriété énergétique et l'innovation au cœur de chacune de ses actions.

Pilier de l'aménagement énergétique local, le SDE76 a pleinement assumé son rôle de gestionnaire et de développeur des réseaux publics d'électricité, d'éclairage public et de gaz. Ces infrastructures demeurent le socle de notre action quotidienne auprès des communes. Le renforcement de la qualité et de la sécurité des réseaux électriques, ainsi que la modernisation des installations d'éclairage public pour plus de performance énergétique, ont été au centre de nos efforts. Ce sont 40 millions d'euros investis et autant de chantiers qui témoignent de notre engagement au service d'une énergie fiable, accessible et durable.

2024 a également marqué une étape significative pour le SDE76 dans la transition énergétique locale. Nous avons renforcé notre rôle moteur en poursuivant le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et en accompagnant les collectivités dans leurs rénovations énergétiques. Parallèlement, nous avons accéléré notre soutien à la production d'énergies renouvelables. Cet élan s'est concrétisé par un élargissement notable de notre périmètre et de nos compétences, notamment grâce à une collaboration renforcée avec les EPCI en matière de planification territoriale. Pour structurer cette dynamique, nous avons déployé une feuille de route biennale ambitieuse, articulée autour de 18 actions concrètes. Parmi ces initiatives phares, la constitution d'une société de projets dédiée aux énergies renouvelables s'affirme comme un levier majeur pour l'avenir, enrichissant ainsi notre cœur de métier et nous permettant de mieux préparer les territoires aux défis climatiques et énergétiques.

Je tiens à saluer l'implication des équipes du SDE76, des élus locaux, ainsi que de l'ensemble de nos partenaires. Ensemble, nous faisons du service public de l'énergie un véritable moteur de transformation et de résilience pour notre département.

Cap sur 2025, avec la même ambition : faire des réseaux énergétiques un moteur de transition et construire un avenir durable, solidaire et innovant pour tous les Seinomarins.

*Bien à vous,*

*Cécile Sineau-Patry*

## **L'ORGANISATION**

Le fonctionnement .....	6
Les instances .....	7-9
Les données financières .....	10-13
Les ressources humaines .....	14-17

## **LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Coopération EPCI/SDE76 .....	22
La mobilité bas carbone .....	23
L'efficacité énergétique des bâtiments publics.....	24-25
Les groupements d'achat d'énergie.....	25

## **LA COMMUNICATION**

Événementielle .....	28
Institutionnelle .....	28
Publications .....	28
Site internet .....	28

## **LES DOMAINES D'ACTIONS**

La concession de distribution d'électricité.....	18
La concession de distribution de gaz .....	19
Les travaux sur les réseaux .....	20-21
Le génie civil de télécommunications .....	21
La maintenance en éclairage public .....	21

## **LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

La méthanisation .....	26
Le photovoltaïque .....	27

## **LES ANNEXES**

Les marchés notifiés .....	29-33
L'entente «Territoire d'Énergie Normandie» TEN .....	34-35

Direction de la publication : Cécile Sineau-Patry  
 Comité de rédaction : Cécile Sineau-Patry, Yves Loisel, Édouard Burrier, Anaïs Cotrelle  
 Conception graphique : Anaïs Cotrelle  
 Photos : TG Photographie, André ROQUES, Thypa photographie, Studio Morize, Shutterstock  
 Publication : Juillet 2025 - Publication sur le site internet du SDE76

# Les faits marquants de l'année

**18 JAN**



**25 JAN**



**15 FÉV**



**PRÉSIDENCE TEN**

**VŒUX AUX AGENTS**

**CAFÉ DE L'ÉNERGIE**

Une passation de pouvoir a eu lieu entre le TE61 et le SDE76.



La première édition du café de l'énergie : moment de cohésion interne où les agents vont découvrir les missions d'un service.

**28 JUIN**



**26 au 28 JUIN**



**22 MAI**



**REMISE DE PRIX**

Obtention du label «Terre d'innovation»



**CONGRÈS FNCCR**

À Besançon



**ZAC POLEN 2**

Réception du chantier de la ZAC Polen 2 à Eslettes



**04 JUIL**



**17 SEPT**



**30 SEPT**



**CAFÉ DE L'ÉNERGIE**

2ème édition



**POSE 1ÈRE PIERRE**

Des ombrières photovoltaïques sur le parking de la Pisicne de Barentin



**CAFÉ DE L'ÉNERGIE**

3ème édition



**28 NOV**



**5 NOV**



**04 au 15 NOV**



**LES RRE76**

2ème édition des Rencontres Rurales de l'Énergie 76



**SITE INTERNET**

Publication du nouveau site internet

**RÉUNIONS DES CLÉ**





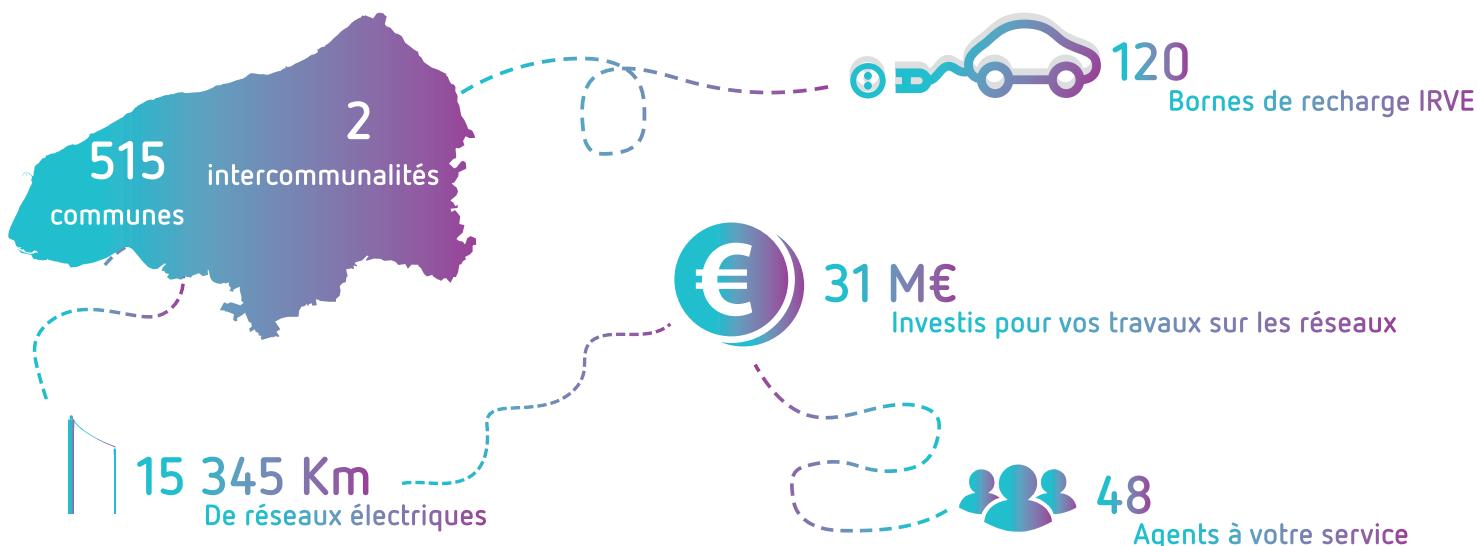
Créé en 1938, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76) est aujourd'hui l'un des principaux acteurs publics de l'énergie dans le département.

Outre ses missions liées à son cœur de métier (*réseaux d'énergie*), le SDE76 accompagne désormais ses adhérents en matière de **transition énergétique**.

Le syndicat est composé au 31 décembre 2024, de **515 communes adhérentes**, d'**1 communauté de communes** (comprenant 63 communes) et d'**1 communauté urbaine** (comprenant 52 communes), ce qui représente **88% des communes du département**.

#### L'objectif du SDE76 ?

Oeuvrer pour un **aménagement énergétique et équilibré** du territoire tout en **préservant l'intérêt** de ses adhérents et des habitants du département.





# L'organisation

## Les réunions de l'année

4

Réunions du bureau syndical

4

Réunions du comité syndical

Le SDE76 regroupe au **31 décembre 2024** : **515 communes**, **1 communauté de communes de 63 communes** et **1 communauté urbaine de 52 communes**. Soit **630 collectivités adhérentes**.

Pour mémoire, chaque commune composant le SDE76 a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au sein de l'une des **14 commissions locales de l'énergie (CLÉ)**.

Les délégués titulaires ont ainsi désigné, parmi les membres composant leur CLÉ, des **représentants titulaires et suppléants** qui composent le **comité syndical**.

Ces représentants élisent par la suite **un bureau de 14 élus** composé d'un **président ou d'une présidente** et de **13 vice-présidents et vice-présidentes**.



## À retenir

14  
CLÉ

81

Représentants au  
comité syndical

### Les commissions locales de l'énergie (CLÉ)

Elles regroupent, sur un secteur géographique donné, l'ensemble des collectivités adhérentes au SDE76. **14 CLÉ** ont été mises en place.

Chaque CLÉ est animée par un vice-président ou une vice-présidente issu(e) du bureau syndical.

Les réunions des CLÉ ne sont pas publiques, mais elles sont ouvertes à tous les élus des collectivités adhérentes. Elles ont eu lieu au printemps et à l'automne.

### Le comité syndical

Le comité syndical du SDE76 est composé de **81 représentants titulaires**.

Le représentant participe à la vie du syndicat, élit le président ou la présidente, les vice-présidentes et les vice-présidents qui composent le bureau.



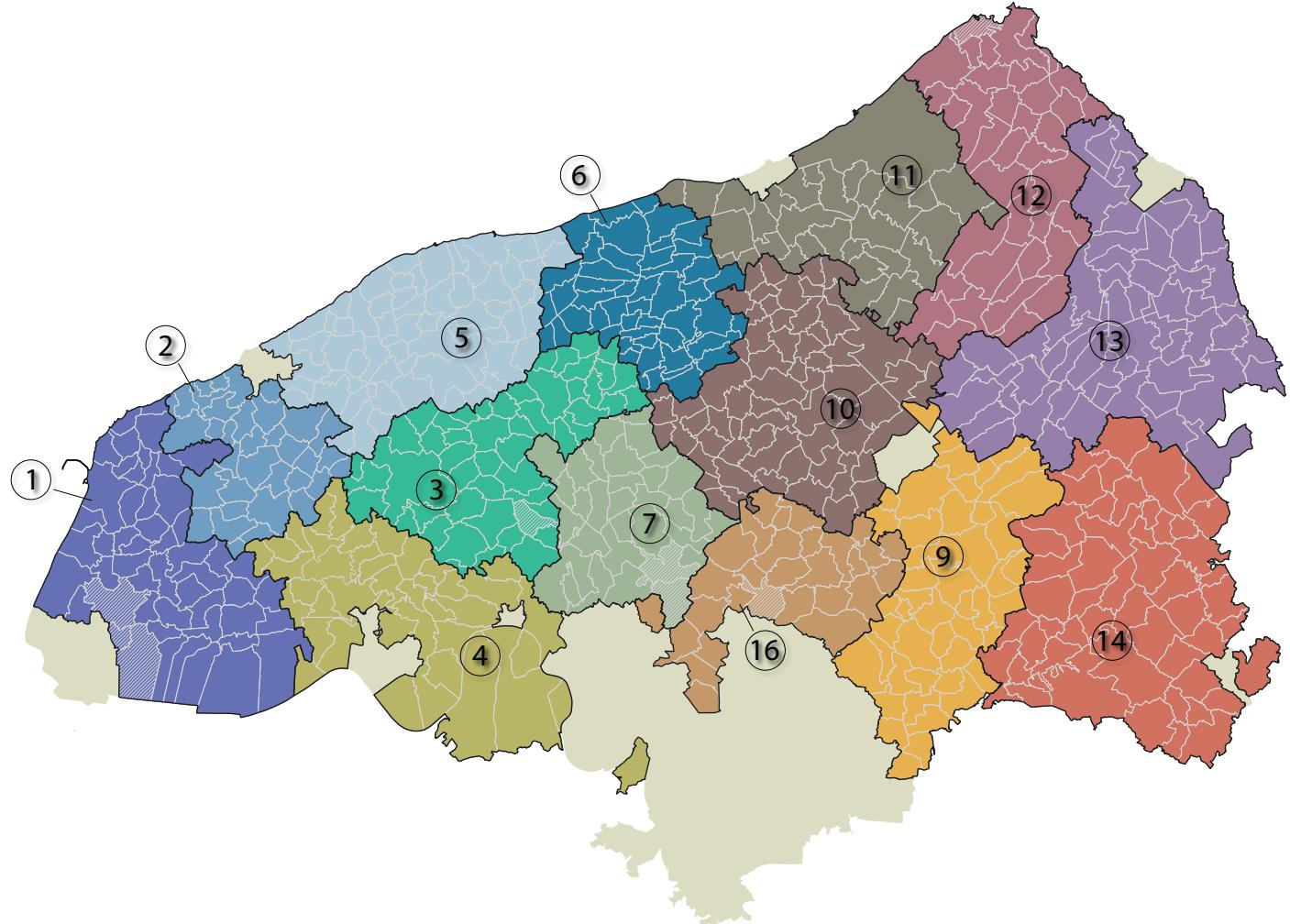
### Le bureau syndical

**14 membres** composent le bureau syndical : la présidente et les 13 vice-présidents et vice-présidentes

Ils ont été désignés par les membres du comité syndical. L'ensemble du bureau est chargé d'assister la présidente dans la gestion du syndicat et peut exercer par délégation du comité syndical certaines prérogatives.



## Les membres du bureau par CLÉ



### CLÉ 3

#### PRÉSIDENTE

Cécile Sineau-Patry



### CLÉ 1

#### VICE-PRÉSIDENT

Hervé Lepileur  
*Finances*



### CLÉ 4

#### VICE-PRÉSIDENT

Marcel Vautier  
*Ressources humaines*



### CLÉ 2

#### VICE-PRÉSIDENTE

Claire Guérault  
*Mobilité durable*



### CLÉ 5

#### VICE-PRÉSIDENT

Laurent Vasset  
*Transition énergétique*



**CLÉ 6**

**VICE-PRÉSIDENT**

Jean-François Bloc  
*Relations extérieures*



**CLÉ 7**

**VICE-PRÉSIDENT**

Xavier Vandenbulcke  
*Travaux*



**CLÉ 9**

**VICE-PRÉSIDENTE**

Fabienne Verhaeghe  
*Informatique/SIG*



**CLÉ 10**

**VICE-PRÉSIDENTE**

Chantal Cottreau  
*Télécommunications  
électroniques*



**CLÉ 11**

**VICE-PRÉSIDENTE**

Imelda Vandecandelaere  
*Contrôle concessions gaz  
et électricité*



**CLÉ 12**

**VICE-PRÉSIDENT**

Daniel Roche  
*Accès à l'énergie*



**CLÉ 13**

**VICE-PRÉSIDENT**

Jean-Claude BECQUET  
*Entretien de l'éclairage  
public*



**CLÉ 14**

**VICE-PRÉSIDENT**

Jérôme Grisel  
*SPIC*



**CLÉ 16**

**VICE-PRÉSIDENT**

Yves Loisel  
*Communication*



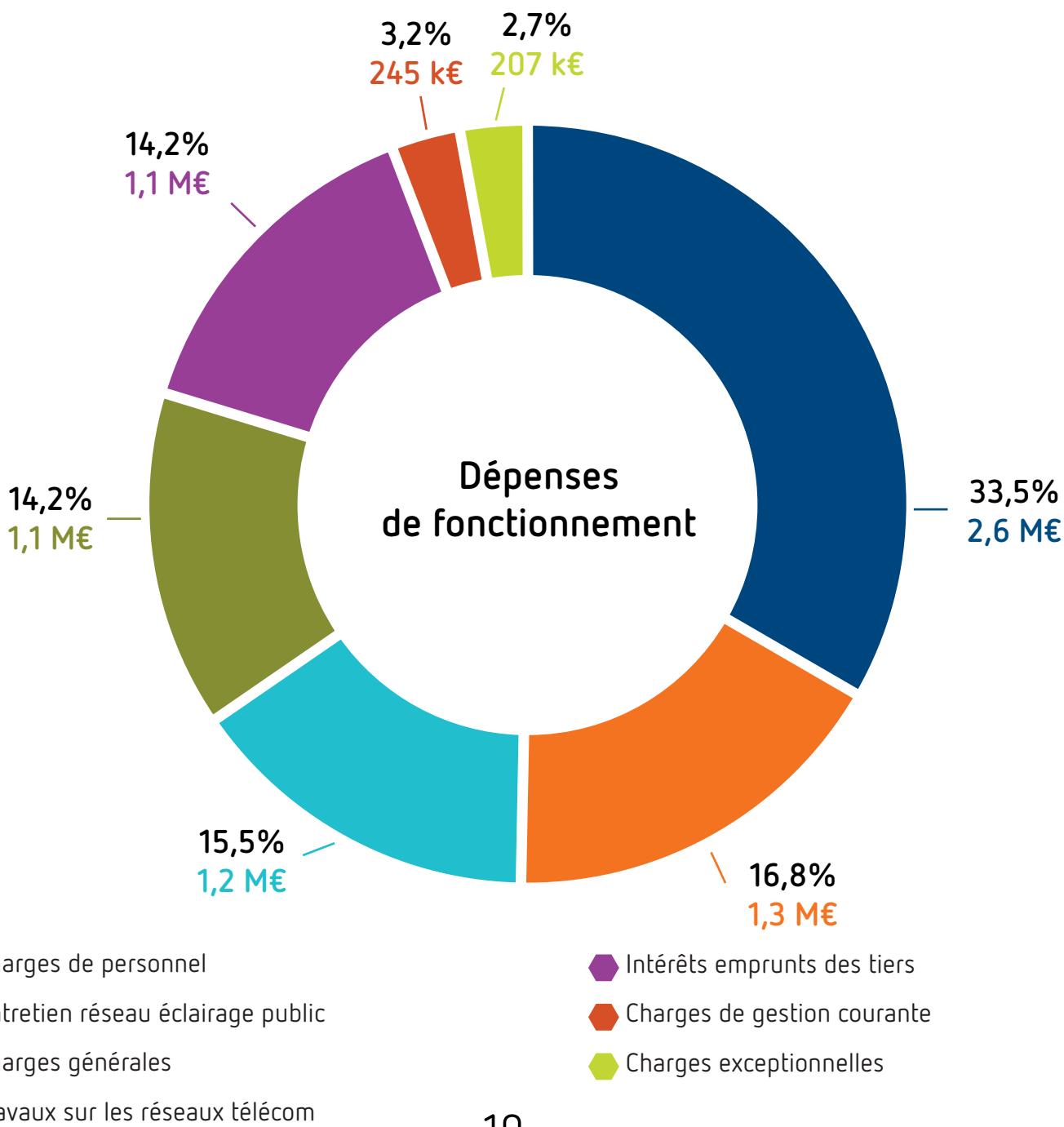
**Les dépenses sont réparties de la façon suivante :** les dépenses de fonctionnement sont de 7,8 millions d'euros (M€) et les dépenses d'investissement de 32,9 M€.

**Les recettes sont réparties de la façon suivante :** les recettes de fonctionnement sont de 30,1 M€ et les recettes d'investissement de 30,4 M€.

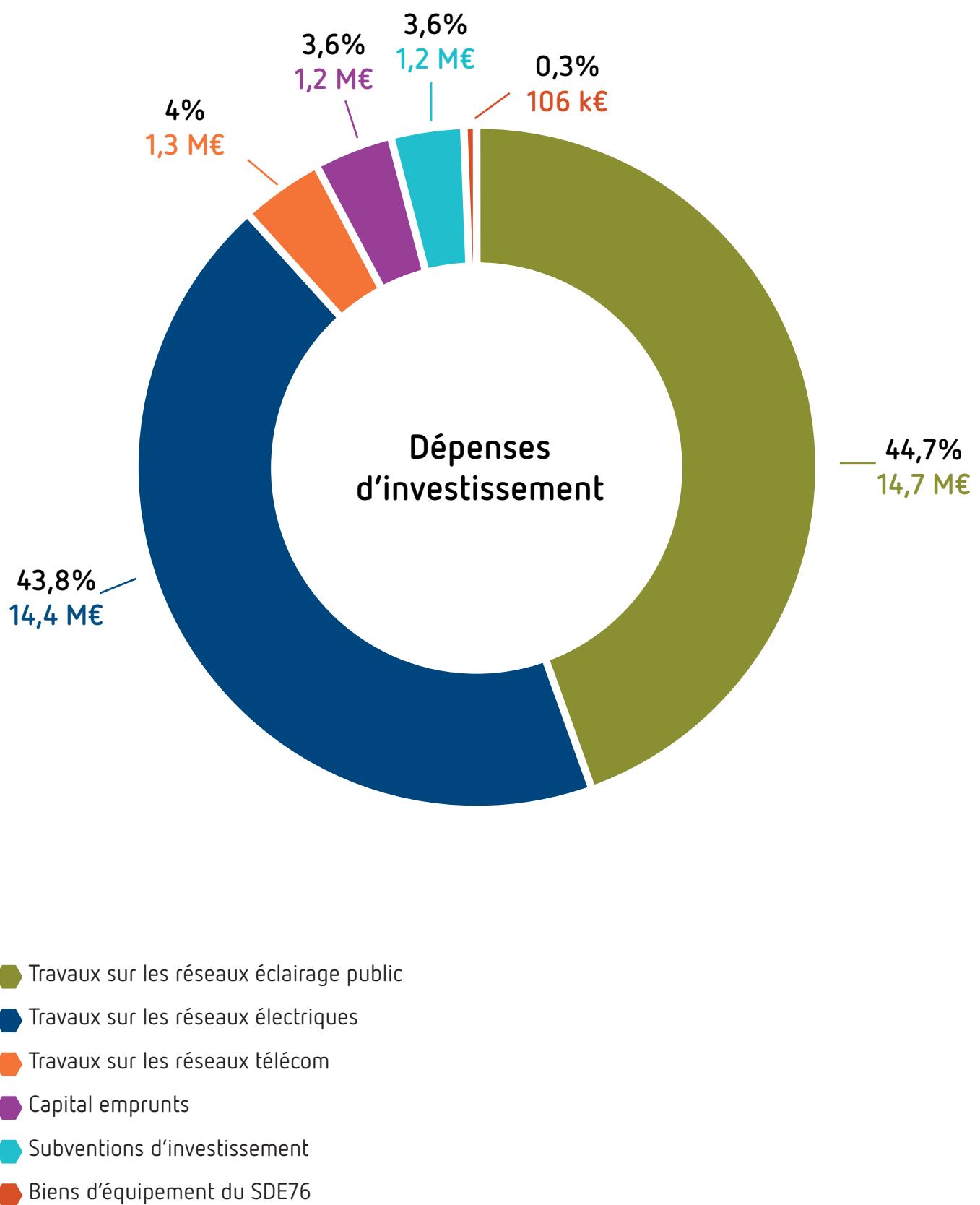
Pour rappel, depuis 1975, le Département de la Seine-Maritime accompagne les territoires et les communes **au travers du SDE76 à hauteur de 8,5M€**. Chaque année, cette aide contribue au financement des travaux de renforcement, d'effacement et d'extension des réseaux électriques et des travaux d'éclairage public.

**Le Facé** (*Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification*) intervient également au bénéfice des communes sous régime de l'électrification rurale à **hauteur de 2,4M€ pour le SDE76**. Cette aide contribue aux travaux de renforcement, d'effacement et d'extension des réseaux.

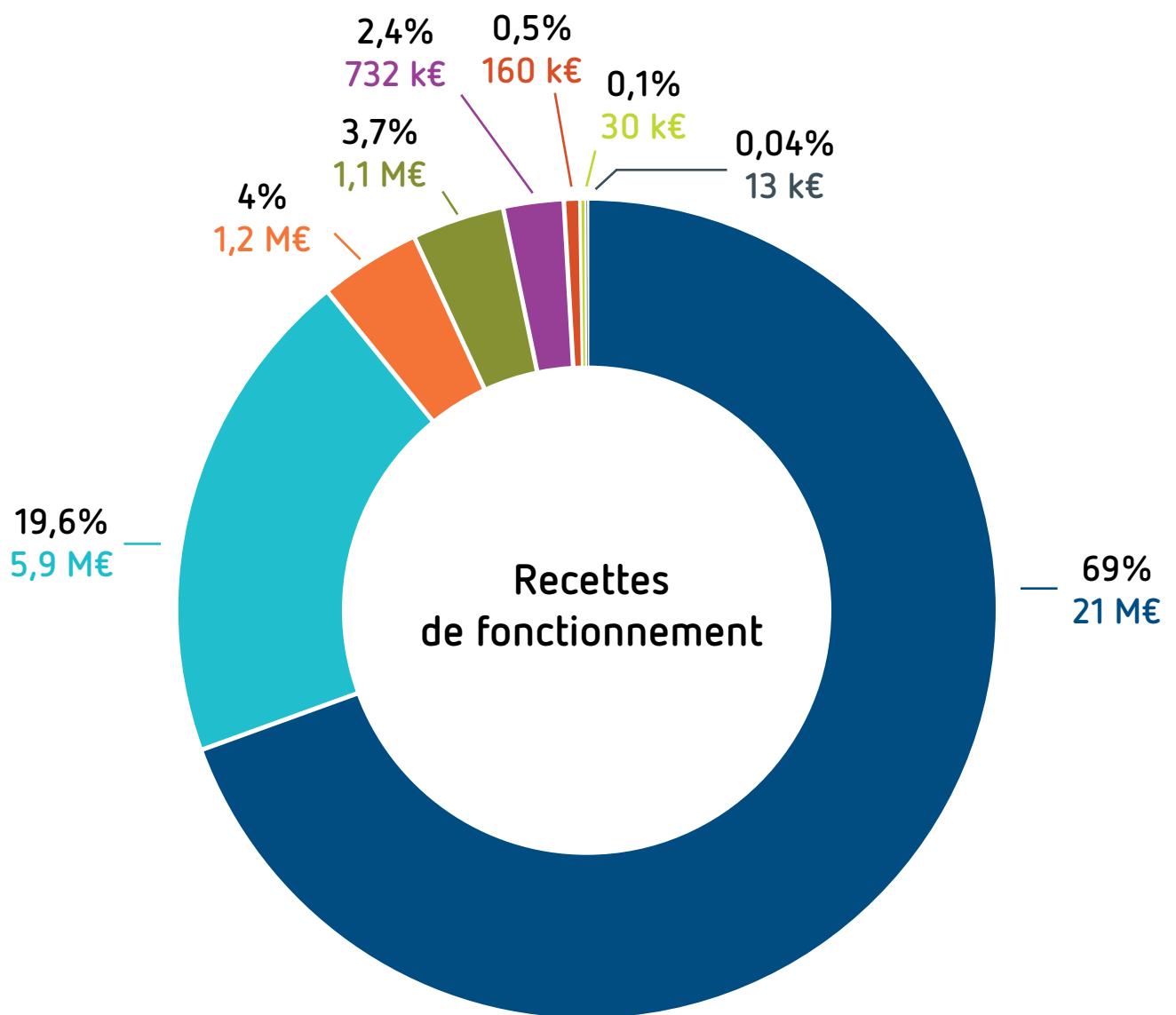
#### Les dépenses de fonctionnement



## Les dépenses d'investissement



## Les recettes de fonctionnement



◆ TICFE\* dont 8,5M€ du Département 76.

◆ Redevances Enedis, GRDF

◆ Participation partie travaux télécom

◆ Participation entretien éclairage public

◆ RODP\*\* électricité, recettes IRVE\*\*\*.

◆ Loyer Orange fourreaux

◆ Atténuation de charges du personnel

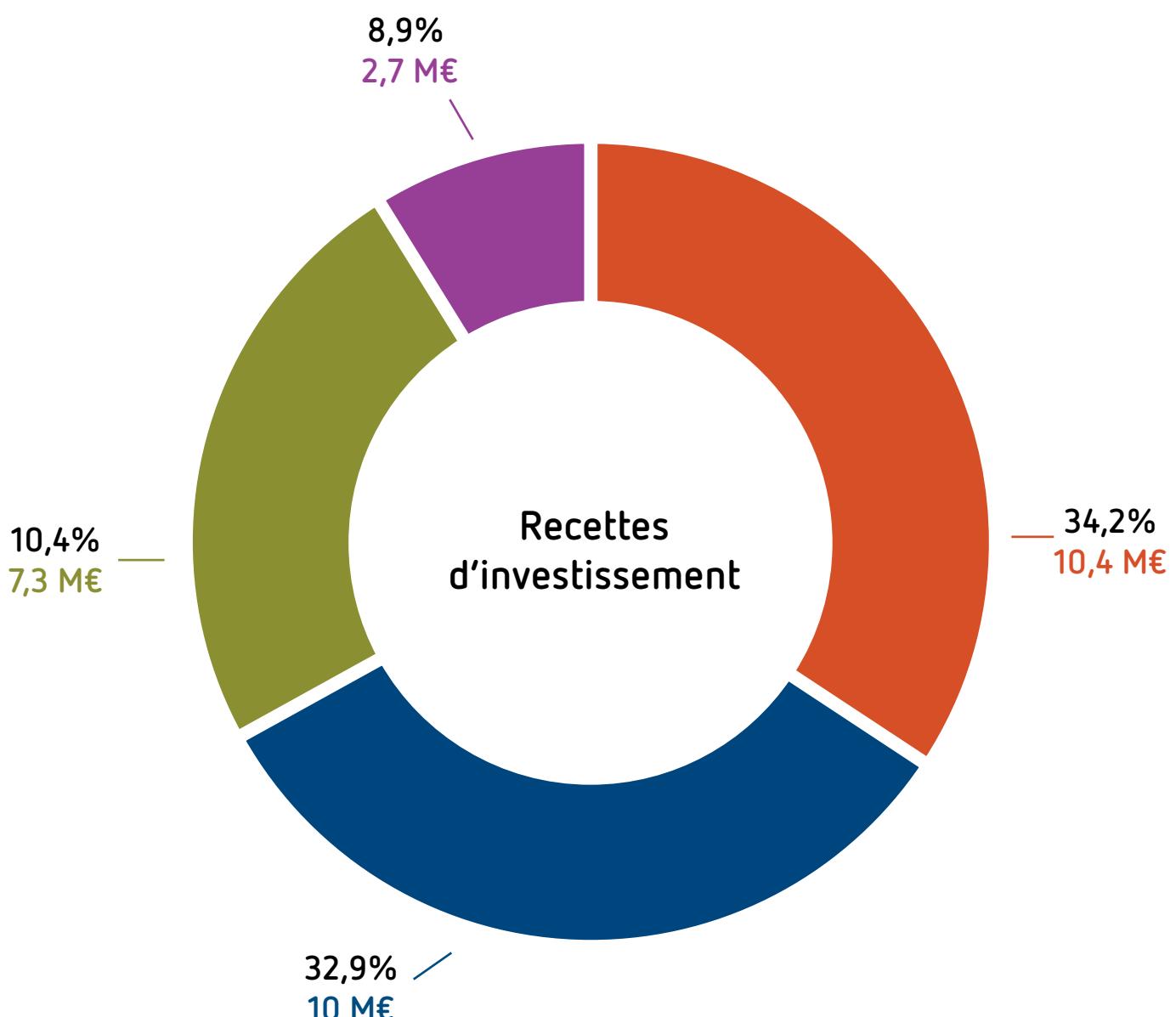
◆ Produits financiers

\*Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

\*\*Redevance d'occupation du domaine public

\*\*\*Infrastructure de recharge pour véhicules électriques

## Les recettes d'investissement



◆ Subventions, Facé\*, FCTVA\*\*, tiers, remboursements emprunts

◆ Excédents report 2023

◆ Fonds de concours

◆ GCA\*\*\* participation travaux télécom

\*Fonds d'amortissement des charges d'électrification

\*\*Fonds de compensation sur la valeur ajoutée

\*\*\* GCA : Génie civil A



## Les mouvements de personnel

Les arrivées :

**Mario Ribeiro** | Janvier 2024 | Assistant de Gestion Financière

**Nicolas Devulder** | Février 2024 | Directeur Administratif et Financier

**Anthony Lefort** | Avril 2024 | Chargé de mission gaz renouvelable

**Yannique Pettit** | Mai 2024 | Chargé de mission planification énergétique

**Anaelle El Anrif** | Septembre 2024 | Apprentie chargée de travaux EnR

**Michaël Geslin** | Octobre 2024 | Assistant de Gestion Financière

**Julina Savin** | Novembre 2024 | Gestionnaire des achats d'énergie

**Pierre Durand** | Décembre 2024 | Technicien efficacité énergétique - travaux transition énergétique

**Julien Thuillier** | Décembre 2024 | Technicien efficacité énergétique - travaux transition énergétique

Les mutations internes :

**Charlotte Lanfray** | Janvier 2024 | Devient gestionnaire de la maintenance de l'éclairage public pour les CLÉ 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 16



Les départs :

**Alexandre Radenac** | Juin 2024 | Gestionnaire achats d'énergie

**Hugo Blin** | Juillet 2024 | Apprenti efficacité énergétique des bâtiments

**Antoine Ghesquière** | Septembre 2024 | Chargé de mission efficacité énergétique

Les chiffres  
à retenir

**48**

Agents

**42**

Ans de moyenne d'âge



**48**  
Agents et apprentis



**42 ans**  
De moyenne d'âge (hommes et femmes)



**12**  
10 Hommes et 2 Femmes



**17**  
13 Hommes et 4 Femmes



**17**  
6 Hommes et 11 Femmes



**2**  
Apprentis : 1 Homme et 1 Femme



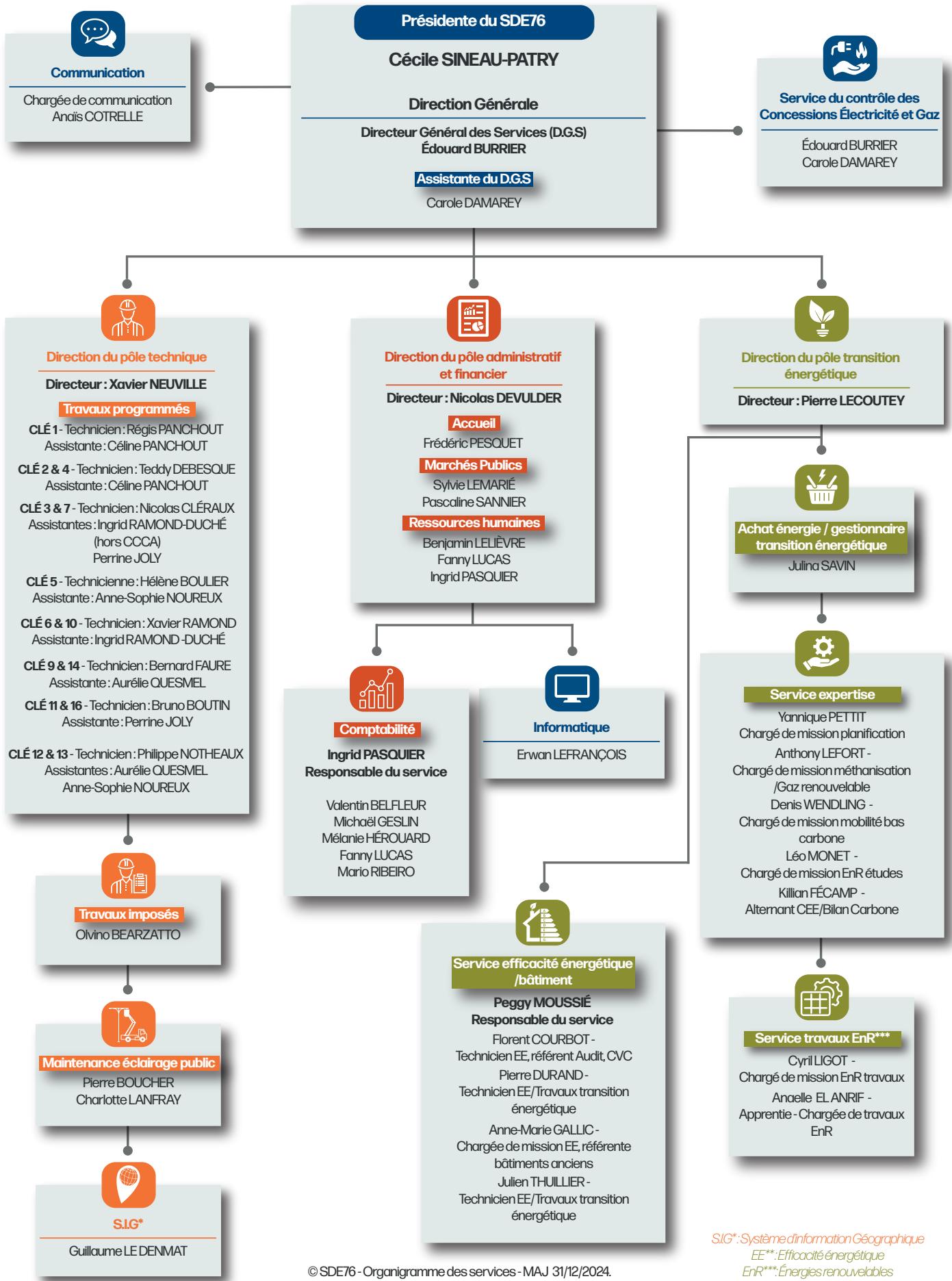
**26**  
Agents pour la filière technique  
23 Hommes et 3 Femmes



**20**  
Agents pour la filière administrative  
6 Hommes et 14 Femmes

**2** +  
apprentis

# Organigramme des services - SDE76



© SDE76 - Organigramme des services - MAJ 31/12/2024.

SIG\* : Système d'information Géographique  
 EE\*\* : Efficacité énergétique  
 EnR\*\*\* : Energies renouvelables



## Les domaines d'actions

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le SDE76 s'assure de la bonne exécution des missions de service public confiées aux concessionnaires Enedis et EDF dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 30 ans (2019-2049).

Le SDE76 exerce une fois par an un contrôle approfondi du distributeur d'électricité. À cette occasion, le SDE76 vérifie les données comptables, les éléments patrimoniaux, la qualité de l'électricité distribuée, ainsi que le service aux usagers. Il vérifie, également, la bonne application par Enedis et EDF des dispositions financières et contractuelles prévues au contrat de concession.

Ce contrôle prend la forme d'un audit qui fournit un état précis des caractéristiques de la concession, qui permet d'exiger des concessionnaires le respect de leurs engagements et de garder un haut niveau de service pour les usagers.

Ce dernier a été mené par Edouard Burrier (DGS) assisté d'un bureau d'études spécialisé. Un rapport est établi et validé par le comité syndical.

© Travaux sur les réseaux - Sierville - SDE76



Les chiffres  
à retenir

**15 345**

Km de réseaux haute et basse tensions

**9 172**

Postes de transformation

**2 679**

Gwh d'électricité consommée

**235 493**

Usagers

Le SDE76 est l'autorité organisatrice du service public de gaz en Seine-Maritime, ainsi que du service public de fourniture de gaz. À ce titre, il exerce un contrôle approfondi et veille à la bonne application des cahiers des charges conclus avec les concessionnaires suivants : GRDF, Antargaz énergies et Primagaz.

Le syndicat vérifie lors de ce contrôle les données comptables, les éléments patrimoniaux, la qualité du gaz distribué, ainsi que le service aux usagers. Suite à cette vérification, un rapport est établi et validé par le comité syndical.

Au 31 décembre 2024, 570 communes ont délégué leur compétence d'autorité organisatrice du service public de gaz.

148 communes sont alimentées en gaz par trois concessionnaires :

- **GRDF** alimente 109 communes en gaz naturel ;
- **Primagaz** alimente 6 communes en gaz propane ;
- **Antargaz énergies** dessert 33 communes en gaz propane.

Les chiffres  
à retenir

**920**

Km de réseaux publics de gaz

**920**

Gwh de gaz délivrés

**20 562**

Usagers



Le SDE76 a investi, au titre du programme de travaux 2024 **27,1 millions d'euros HT** pour les travaux sur les différents réseaux (électricité, éclairage public et génie civil de télécommunications).

L'exécution est confiée à des entreprises retenues dans le cadre d'appels d'offres.



### Sur les réseaux électriques

Le SDE76 est propriétaire des réseaux électriques basse et moyenne tensions pour le compte des collectivités membres. Il veille sur **15 345 km** de lignes électriques et **9 172** postes de distribution.

#### L'effacement des réseaux aériens, les renforcements et la sécurisation du réseau

Le SDE76 investit sur les réseaux électriques pour en améliorer la qualité. Il sécurise ces derniers en remplaçant les réseaux aériens en fils nus par des réseaux enterrés. Ces travaux permettent, entre autres, d'éviter les baisses de tension.

#### Les chiffres à retenir

**6,5M€**

Consacrés aux travaux d'effacement

**67**

Opérations d'effacement

**3,8M€**

Consacrés aux travaux de renforcement et de sécurisation

**29**

Opérations de renforcement et de sécurisation

#### L'extension des réseaux

Le syndicat gère, pour ses communes membres, les demandes d'extensions concernant le raccordement des bâtiments neufs ou existants, d'usage privé ou professionnel, de lotissements communaux, d'habitations à loyer modéré ou des zones d'activités. Ces travaux peuvent concerter la création d'un nouveau réseau ou la prolongation du réseau déjà existant.

#### Les chiffres à retenir

**1,3M€**

Consacrés aux travaux d'extension

**15**

Extensions programmées

**93**

Raccordements pour les clients C5 ( $>36$  kVA) et C4 (entre 37 kVA et 250 kVA)

**400**Emplois directs et  
indirects induits par  
l'activité du SDE76**304**Projets  
conventionnés

Sur les réseaux de télécommunications

Les chiffres  
à retenir**La maintenance en éclairage public**

Le SDE76 missionne les entreprises titulaires du marché de maintenance, pour assurer le bon fonctionnement de toutes les installations du réseau d'éclairage public des collectivités adhérentes.

Les chiffres  
à retenir**150**

Collectivités adhérentes

**1 761**

Demandes de dépannages via «Carte'SDE»

**47 263**

Points lumineux et armoires entretenus

**245**

Opérations avec remplacement de lanternes ou de mâts

**325**Km de génie civil mis en location  
auprès d'Orange**191 406**

€ TTC de loyer

**Sur les réseaux d'éclairage public**

Le SDE76 veille à proposer des solutions économies en énergie tant pour les travaux neufs (créations) que pour le renouvellement des parcs d'éclairage.

Les chiffres  
à retenir**11,9 M€**Consacrés aux travaux  
d'éclairage public**274**Opérations sur le réseau  
d'éclairage public



# 3 La Transition énergétique

## La coopération avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

L'année 2024 marque le début de la coopération avec les EPCI dans le domaine de la transition énergétique suite au lancement de la **feuille de route de coopération EPCI/SDE76 2024-2025**.

Cette feuille de route, validée lors de la **Commission Consultative Paritaire de l'énergie (CCPe)** du 18 octobre 2023 comprend **18 actions** sur l'ensemble des thématiques de la **transition énergétique** : rénovation énergétique, mobilité, énergies renouvelables et planification. Elle place le SDE76 au cœur de l'accompagnement des collectivités dans ce domaine.

Sur les **18 actions prévues**, **14 actions ont été engagées**, avec notamment :

- le recrutement de **2 chargés de mission**, l'un dans le domaine de la **planification** et

l'autre, dans le domaine du **gaz renouvelable**,  
• le lancement d'un **appel à manifestation d'intérêt (AMI)** pour la création d'une société de projets pour l'installation de **12 centrales solaires sur toitures et ombrières photovoltaïques**,  
• l'organisation des **rencontres rurales de l'énergie en Seine-Maritime**, en partenariat avec le Département et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Grâce à cette feuille de route, le SDE76 dispose aujourd'hui d'une expertise dans tous les domaines de la Transition Energétique.

© Les rencontres rurales de l'énergie en Seine-Maritime - - Novembre 2024 - SDE76



## Les chiffres à retenir

**11**

EPCI qui participent à la feuille de route de coopération EPCI/SDE76

**14**

Actions initiées sur 18 actions de la feuille de route de coopération EPCI/SDE76

Depuis plus de 6 ans, le SDE76 participe activement à l'essor de la mobilité bas carbone en Seine-Maritime avec le soutien de l'Ademe et de la Région Normandie. Les infrastructures sont exploitées par TotalEnergies et Eiffage Energie Systèmes.

Constitué en 2024 de 118 bornes de recharge, dont la totalité permet la recharge accélérée des véhicules électriques, le réseau déployé par le SDE76 est simple et accessible à tous types de véhicules. En 2024, le SDE76 a installé 5 bornes de recharges rapides supplémentaires sur le territoire.

### Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

Afin de planifier le déploiement des futures bornes de recharges, en application de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (ci-après la « loi LOM »), le SDE76 a réalisé un **Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques** qui a été **validé le 25 janvier 2024** par le Préfet.

L'année 2024 a permis de confronter les résultats de ce schéma directeur aux attentes des communes, permettant de **réduire le nombre de points de charges publics** de 1060 initialement prévus à 403 après concertation.

Elle a permis aussi de choisir le mode de déploiement et de gestion le plus adapté aux attentes du SDE76, à savoir la **Délégation de service public**.



### Les chiffres à retenir

**120**

Bornes en service

**199**

Abonnés

**27700**

Nombre de transactions

**97**

Communes équipées

**544,4**

Consommation (MWh)

**11,6**

€ Prix moyen de la charge borne (22kW)

Le SDE76 poursuit les actions engagées pour accélérer la rénovation thermique des bâtiments publics et le développement des énergies renouvelables (EnR) au bénéfice de ses collectivités adhérentes.

### Un engagement fort

Le SDE76 développe depuis 2020, en partenariat avec le Département de la Seine-Maritime, un service gratuit d'accompagnement technique, financier et de proximité aux communes volontaires, pour les aider dans leurs réflexions et leurs démarches visant à réduire leurs consommations énergétiques sur leur territoire bâti.

### Un accompagnement personnalisé en 3 étapes

Le chargé de mission efficacité énergétique du SDE76 fournit un conseil objectif et sur mesure.



### Un appui au décret tertiaire

Le SDE76 conseille et appuie les communes dans leurs démarches pour répondre aux obligations du décret tertiaire qui impose une réduction de la consommation énergétique des bâtiments ou ensemble des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

### Un accompagnement renforcé des projets de chaufferie bois-énergie

Le SDE76 développe, avec l'appui de Biomasse Normandie, l'accompagnement des projets bois-énergie et étoffe son offre de service pour favoriser le passage à l'acte des communes et simplifier la réalisation d'installations faisant appel aux énergies renouvelables thermiques.

### Des partenariats renforcés avec les EPCI

Le SDE76 construit des partenariats avec les EPCI dans le but de déployer efficacement le service sur l'ensemble du territoire et de prévoir les ressources humaines et les moyens nécessaires.

### Le Département de la Seine-Maritime

Depuis 2020, le SDE76 et le Département de la Seine-Maritime ont développé un partenariat pour mieux répartir les rôles. Le SDE76 apporte un accompagnement technique, le Département anime le dispositif et apporte un appui financier.

### La FNCCR (*Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies*)

Le SDE76 a été lauréat à quatre reprises de l'appel à manifestation d'intérêt ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), permettant ainsi de bénéficier du soutien financier de la FNCCR.

## Les chiffres à retenir

**54**

Bâtiments concernés

**108**

Communes sous convention d'adhésion

**7**

EPCI sous convention de partenariat

**4**

Chargés de mission efficacité énergétique

Depuis près de **7 ans**, ce sont plus de **550** collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, groupements d'intérêt public, CCAS, qui ont su faire confiance au SDE76 pour optimiser leurs achats d'énergie grâce au groupement de commande pour la fourniture d'énergie coordonné par le SDE76. En 2024, grâce à la mise en place d'une méthode d'achat en plusieurs fois dite « fractionnée » le prix de l'électricité a subi une baisse par rapport à l'année 2023 de 7 % en moyenne pour les membres de l'accord-cadre 2021-2023 et de 50 % pour les membres de l'accord-cadre 2020-2023.

### La fourniture d'électricité

Ce groupement concerne la fourniture d'électricité de **7 409** points de livraison.

En 2024, le SDE76 dispose de **2** accords-cadres pour l'électricité, pour un volume total de **92** GWh.



© Shutterstock

### La fourniture de gaz

L'accord-cadre concerne l'acheminement et la fourniture en gaz de **295** points de livraison.

En 2024, le SDE76 dispose d'**1** accord-cadre pour le gaz, pour un volume total de **16** GWh.



# 4 Les énergies renouvelables

## La méthanisation

Le SDE76 soutient la filière méthanisation aux côtés de la Région Normandie, en participant au financement de Biomasse. Il apporte à cette filière différentes aides, comme :

- une participation au Plan Normandie Méthanisation,
- un financement de 40% des études de faisabilité du raccordement des unités en projet au réseau GRDF,
- une participation aux différents groupes de travail sur la création d'une Charte Métha'Normandie.

Par ailleurs, en 2024, le SDE76 a mis en place une méthode d'accompagnement des projets de méthanisation, en lien avec les EPCI avec notamment :

- un appui à l'acceptabilité d'un projet existant,
- une animation territoriale spécifique,
- un partenariat et un investissement sur un projet émergent.

## Les chiffres à retenir

3

Études préliminaires pour les projets d'unités de méthanisation



© Stand sur les 4èmes rencontres régionales de la Méthanisation - Décembre 2024.

## Le photovoltaïque

Le SDE76 dispose d'un **Service Public Industriel et Commercial (SPIC)** : **SDE76 solaire**, qui propose aux collectivités désirant implanter des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments publics, d'assurer la **réalisation de ces installations**. Après une étude de faisabilité, le SDE76 solaire réalise les travaux, prend en charge l'intégralité du coût d'investissement et **conserve la propriété pendant 20 ans**. Celui-ci assure également pendant ces années l'entretien, la gestion et le suivi des installations.

En 2024, le SDE76 a **doublé le nombre d'installations solaires en service avec 6 installations supplémentaires** et a lancé les travaux pour la réalisation d'une **ombrière photovoltaïque** sur le parking de la piscine de Barentin.

Par ailleurs, le SDE76 a lancé un **AMI** pour la création d'une société de projets pour l'**installation de 12 centrales solaires sur toitures et ombrières photovoltaïques** et une étude de positionnement sur les énergies renouvelables avec le **Département de la Seine-Maritime**.

Les chiffres  
à retenir

**44**

Bâtiments étudiés

**11**

Projets délibérés par le SDE76  
(programme 2023)

**10**

Centrales en service



© Pose 1ère pierre ombrières photovoltaïques piscine de Barentin  
- Septembre 2024 - SDE76



## 5 La communication

Le SDE76 développe au fil des années de nouvelles compétences. Le rôle de la communication est de le faire savoir. Grâce à la stratégie de communication établie, le SDE76 informe ses adhérents et ses usagers en faisant connaître ses différents domaines d'action.

### Événementielle

#### Voeux 2024

Le SDE76 a organisé le 25 janvier dernier, la traditionnelle cérémonie des voeux à destination de ses agents, afin de leur donner les orientations de l'année.

#### Congrès FNCCR

Le SDE76 a assuré la présidence du TEN et de ce fait a piloté l'organisation de ce congrès (habillage du stand aux couleurs du TEN...)

#### Noël 2024

Le SDE76 a organisé un moment de convivialité à destination de ses agents afin de les remercier pour le travail effectué tout au long de l'année.

#### Les 2<sup>es</sup> rencontres rurales de l'énergie 76

Le SDE76 a organisé la deuxième édition des rencontres rurales de l'énergie en Seine-Maritime.

### Institutionnelle

Le SDE76 a organisé ses traditionnelles réunions des Commissions locales de l'énergie (CLÉ) au printemps et à l'automne. Ces dernières ont permis d'informer les adhérents sur l'actualité du syndicat, mais également de les associer aux différentes actions menées au cours de l'année.

Les chiffres  
à retenir

15

Réunions des commissions locales de  
l'énergie (CLÉ)

### Publications

Le SDE76 a publié différents documents au cours de l'année : Guide des aides | Rapport d'activité | Flyers | Plaquette pour le service efficacité énergétique des bâtiments publics | Visuel dans l'agenda des maires | etc.

### Site internet

Le SDE76 a publié le 5 novembre 2024 son nouveau site internet, fruit d'une refonte intégrale visant à améliorer l'expérience de navigation de ses utilisateurs.





## 6 Les annexes

### Marché de service inférieur à 40 000€ HT

Objet	Date de marché	Attributaire	Code Postal	Montant en € HT
Prestation de traiteur pour CS de mars 2024	29/02/2024	Le Rouf Traiteur	76100	1 618
Maintenance du système de visioconférence	15/04/2024	FASE Industries	76000	3 668
Audit service informatique (logiciels métiers)	22/04/2024	Coréoz	75009	39 525
Messagerie exchange externalisée	29/04/2024	Concept Services Openhost	44700	6 867,60
Maintenance logiciel gestion des temps	07/10/2024	Horoquartz	85205	1 313
<b>Traiteur pour CLÉ relance lots 12, 13 et 14 :</b>				
<b>Lot n°12 CLÉ 13 - CLÉ de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel</b>	21/10/2024	Local et Facile	76237	9 600
<b>Lot n°13 CLÉ 14 - CLÉ du Pays de Bray</b>	21/10/2024	Local et Facile	76237	8 800
<b>Lot n°14 CLÉ 16 - CLÉ des Portes Nord-Ouest de Rouen</b>	21/10/2024	Local et Facile	76237	6 000
Prestation de ménage des locaux administratifs	12/12/2024	ODS Propreté	27100	11 116,58
Hébergement et maintenance application pour gestion de l'éclairage public	06/11/2024	SIRAP	26106	7 546,08
Maintenance et entretien du SOLPOD de Bouville	17/12/2024	Cryzal	27100	2 300
Accompagnement au dispositif Mobilipro de l'Ademe	27/02/2024	LesENR - VIZEA	92240	6 800

**(Suite) Marché de service inférieur à 40 000€ HT**

Objet	Date de marché	Attributaire	Code Postal	Montant en € HT
Logiciel gestion de la dette directe	12/12/2024	Seldon Finance	64210	2 090
Logiciel d'analyse et de prospective financière	12/12/2024	Seldon Finance	64210	4 050

**Marché de fourniture inférieur à 40 000€ HT**

Objet	Date de marché	Attributaire	Code Postal	Montant en € HT
Achat véhicule Renault Clio Hybride	19/03/2024	Renault Mary Automobiles	76000	22 745 (TTC)
Fourniture et installation de mobilier de bureaux pour aménagement nouveaux bureaux	09/04/2024	Archétype	76232	2 114
Location machine mise sous pli	19/06/2024	Pitney Bowes	93217	3 300

**Marché de services entre 40 000€ HT et inférieur à 90 000€ HT**

Objet	Date de marché	Attributaire	Code Postal	Montant en € HT
Mission études de positionnement du CD76 et SDE76 sur les EnR et AMO	31/05/2024	Groupement d'entreprises : AEC Energie et Climat SELAS Seban & Associés	75008 75007	79 900
Mission AMO construction du nouveau siège du SDE76	25/06/2024	Groupement d'entreprises : CICLOP EXEO Ingénierie	27100 27100	88 000
Besoin d'un cabinet conseil pour création d'une société de projets	30/09/2024	Groupement d'entreprises : Finance Consult AARPI ADALTY Avocats	75009 69455	66 600

**Marché de service à partir de 90 000€ HT et inférieur à 221 000€ HT**

Objet	Date de marché	Attributaire	Code Postal	Montant en €
Traiteurs pour comités syndicaux et CLÉ - 12 lots				
Lot n°1 CLÉ 1 - CLÉ entre Seine et Manche	17/07/2024	Local et Facile	76237	8 800
Lot n°2 CLÉ 2 - CLÉ de la région de Fécamp	18/07/2024	Local et Facile	76237	8 000
Lot n°3 CLÉ 3 - CLÉ du Pays de Caux	18/07/2024	Local et Facile	76237	8 800
Lot n°4 CLÉ 4 - CLÉ Caux Vallée de Seine	17/07/2024	Aux Pavés Normands	76000	8 400
Lot n°5 CLÉ 5 - CLÉ de la Côte d'Albâtre - Valmont	18/07/2024	Local et Facile	76237	9 600
Lot n°6 CLÉ 6 - CLÉ de la région de Luneray	18/07/2024	Local et Facile	76237	9 200
Lot n°7 CLÉ 7 - CLÉ de la région de Pavilly - Yerville	17/07/2024	Aux Pavés Normands	76000	8 000
Lot n°8 CLÉ 9 - CLÉ de la région de Buchy	17/07/2024	Aux Pavés Normands	76000	8 400
Lot n°9 CLÉ 10 - CLÉ de la région de Bellenccombe - Longueville - Tôtes	17/07/2024	Aux Pavés Normands	76000	10 000
Lot n°10 CLÉ 11 - CLÉ de la région Dieppoise	17/07/2024	Aux Pavés Normands	76000	8 000
Lot n°11 CLÉ 12 - CLÉ de la région de Criels - Incheville - Londinières	17/07/2024	Aux Pavés Normands	76000	8 000
Lot n°15 SDE76	18/07/2024	Local et Facile	76237	42 000

## Marché de service à partir de 221 000€ HT

Objet	Date de marché	Attributaire	Code Postal	Montant en € HT
Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics - 2 lots :				
Lot 1 secteur Ouest	21/03/2024	AD'3E	13640	115 000
Lot 2 secteur Est	21/03/2024	AD'3E	13640	115 000

## Marché de travaux inférieur à 100 000€ HT

Objet	Date de marché	Attributaire	Code Postal	Montant en € HT
Travaux aménagement nouveaux bureaux	10/04/2024	SEEM (Société d'équipements électriques et multi travaux)	76190	16 475
Travaux aménagement nouveau bureau	14/10/2024	SEEM (Société d'équipements électriques et multi travaux)	76190	9 296,47
Réalisation d'installations photovoltaïques sur toitures en vente totale - 2 sites (Croisy-sur-An-delle et Saint-Léonard)	17/10/2024	ECIB Exploitation	76140	87 313

## Marché de travaux entre 100 000€ HT et inférieur à 5 538 00€ HT

Objet	Date de marché	Attributaire	Code Postal	Montant en € HT
Travaux pour ombrières PV piscine de Barentin	12/09/2024	Garczynski Traploir Yvetot	76190	772 421

## Marché de travaux à partir de 5 350 000,00€ HT

Objet	Date de marché	Attributaire	Code Postal	Montant en €
Marché de travaux et maintenance EP - 14 lots :				
Lot n°1 CLÉ entre Seine et Manche (CLÉ 1)	20/08/2024	Réseaux environnement	76110	11 400 000
Lot n°2 CLÉ de la région de Fécamp (CLÉ 2)	20/08/2024	Réseaux environnement	76110	7 900 000
Lot n°3 CLÉ du Pays de Caux (CLÉ 3)	20/08/2024	Garczynski Traploir Yvetot	76190	11 000 000
Lot n°4 CLÉ Caux Vallée de Seine (CLÉ 4)	27/08/2024	Forlumen Réseaux	76210	12 600 000
Lot n°5 CLÉ de la Côte d'Albâtre - Valmont (CLÉ 5)	20/08/2024	Garczynski Traploir Yvetot	76190	15 800 000
Lot n°6 CLÉ de la région de Luneray (CLÉ 6)	20/08/2024	Garczynski Traploir Yvetot	76190	12 600 000
Lot n°7 CLÉ de la région de Pavilly - Yerville (CLÉ 7)	20/08/2024	Réseaux environnement	76110	9 500 000
Lot n°8 CLÉ de la région de Buchy (CL 9)	20/08/2024	INEO Infrastructures IDF Normandie	76800	11 000 000
Lot n°9 CLÉ de la région de Bellencambre - Longueville - Tôtes (CLÉ 10)	20/08/2024	CEGELEC SDEM	76370	10 100 000
Lot n°10 CLÉ de la région Dieppoise (CLÉ 11)	20/08/2024	CEGELEC SDEM	76370	12 600 000
Lot n°11 CLÉ de la région de Criel - Incheville - Londinières (CLÉ 12)	27/08/2024	Forlumen Réseaux	76210	12 600 000
Lot n°12 CLÉ de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel (CLÉ 13)	27/08/2024	Forlumen Réseaux	76210	9 500 000
Lot n°13 CLÉ du Pays de Bray (CLÉ 14)	20/08/2024	CEGELEC SDEM	76370	7 900 000
Lot n°14 CLÉ des Portes Nord-Ouest de Rouen (CLÉ 16)	20/08/2024	INEO Infrastructures IDF Normandie	76800	9 500 000

Un territoire commun : la Normandie, une même culture professionnelle : celle des réseaux et de l'énergie.

## Les chiffres à retenir



### LES ADHÉRENTS

**2 558 COMMUNES**

**26 INTERCOMMUNALITÉS**



### L'ÉLECTRICITÉ

**86 337 KM DE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ**



### LE GAZ

**5 110 KM DE RÉSEAU PUBLIC DE GAZ**



### L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

**197 486 FOYERS D'ÉCLAIRAGE ENTRETENUS**



### LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

**141 M€/AN INVESTIS SUR LES RÉSEAUX**

**3 822 CHANTIERS/AN (TOUS RÉSEAUX CONFONDUS)**



### L'ÉLECTROMOBILITÉ

**828 BORNES DE RECHARGES**

**496 COMMUNES ÉQUIPÉES**



### L'ÉNERGIE

**86 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU CEP**

Le Territoire d'Énergie Normandie est né de cette osmose...et d'une volonté partagée d'œuvrer ensemble pour le bien commun.

Le Territoire d'Énergie Normandie constitue ainsi l'interlocuteur privilégié des différents acteurs régionaux concernés par les enjeux de la transition énergétique.

### 5 syndicats réunis

En octobre 2015, les cinq syndicats départementaux d'énergie normands ont créé le PÔLE ÉNERGIE NORMANDIE.

Cette entente interdépartementale permet aux syndicats de débattre de distribution, de production, mais aussi de maîtrise de la demande de l'énergie.

Chaque syndicat conserve ses prérogatives et son pouvoir de décision sur chacune des thématiques traitées dans le cadre de l'entente.

Le PÔLE ÉNERGIE NORMANDIE, devenu TERRITOIRE D'ÉNERGIE NORMANDIE en juin 2016, est l'interlocuteur privilégié des différents acteurs régionaux et nationaux concernés par les enjeux de la transition énergétique.

### Le fonctionnement

Chaque syndicat membre désigne au sein de son propre comité syndical trois membres dont le Président/la Présidente en exercice.

Successivement la présidence tourne annuellement entre les cinq syndicats. En 2024, c'est le SDE76 qui préside l'entente.

# 5 SYNDICATS RÉUNIS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



## TERRITOIRE D'ÉNERGIE NORMANDIE

**Coordination et mutualisation des actions en faveur de la transition énergétique, schémas de déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques, efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public, achat groupés d'énergies... : telles sont les motivations des syndicats d'énergies normands à s'entendre pour créer le Territoire d'Énergie Normandie.**

**Le Territoire d'Énergie Normandie** constitue ainsi l'interlocuteur privilégié des différents acteurs régionaux et nationaux concernés par les enjeux de la transition énergétique.

[www.territoire-energie-normandie.fr](http://www.territoire-energie-normandie.fr)



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime  
ZAC la Plaine de la Ronce  
240 rue Augustin Fresnel  
CS 20931  
76237 Isneauville Cedex.

Tél. : 02 32 08 04 04  
Mél. : [courrier@sde76.fr](mailto:courrier@sde76.fr)

Site Internet : [www.sde76.fr](http://www.sde76.fr)